



FEDERATION OF ASSOCIATIONS OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

FEDERACION DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

24 octobre 2024

Cinquante-quatrième session du Conseil de la FAAFI
21-25 juillet 2024
Bangkok

SOMMAIRE

	Paragraphe
Introduction	1 - 2
<u>Points</u>	
1. Séance d'ouverture	3 - 5
2. Élection du président de séance et du rapporteur	6
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	7
4. Minute de silence pour les collègues décédés depuis la dernière réunion	8
5. Statut des membres et admission de nouveaux membres	9 - 12
Remarques de la Secrétaire exécutif de l'ESCAP	14 - 15
6. a. Rapport du Président	16 - 25
b. Planification des successions	26 - 28
7. Procédures électorales	29 - 31
8. Questions relatives aux associations	32
9. Questions administratives et financières	
A. Comptes 2023 et rapport du commissaire aux comptes	33
B. Utilisation des réserves attribuées	34
C. Politique révisée en matière de voyages	35
D. Rapport intermédiaire sur la gestion du budget pour 2024	36
E. Proposition de budget pour 2025	37
F. Nomination des commissaires aux comptes	38
Discussion	39 - 46
Remarques du représentant de l'UNFCU	47
10. Les piliers de la FAAFI	
10a. Comité de la communication de la FAAFI	
1. Rapport du groupe de travail y compris sur les recommandations du 53 ^{ème} Conseil de la FAAFI	48 - 49
2. Dépliant de la FAAFI	50 - 53
3. Mises à jour et présentation du nouveau site web du FAAFI	54 - 56
4. Justification pour la mise en place d'un comité permanent chargé de la communication	57 - 59
5. Certificat d'appréciation pour Douglas Helland	60
10b. Groupe de travail ad hoc sur les adhésions	

1.	Mise à jour des efforts actuels et prévus pour atteindre les membres inactifs	61 - 64
2.	Justification de la création du comité permanent sur les 'adhésions	65 - 73
10c.	Comité permanent de la FAAFI sur l'assurance maladie après service et les soins de longue durée (ASHIL)	
1.	Rapport du comité permanent	74 - 97
A.	Introduction : Activités du comité et suivi des recommandations du 53 ^{ème} conseil de la FAAFI	
B.	Document de l'AAFI-AFICS Genève sur la représentation des retraités dans les comités de gestion des assurances	
2.	Corps commun d'inspection : Étude sur les régimes d'assurance maladie dans le système des Nations Unies	
3.	Résultats du questionnaire général ASHIL	
4.	Résultats du questionnaire ASHIL pour les pays du continent africain	
5.	Régime d'assurance maladie (MIP)	
6.	Recommandations à soumettre à l'examen du 54 ^{ème} Conseil de la FAAFI : Questions prioritaires pour le plan de travail du Comité permanent	
7.	Proposition de l'AAFI-AFICS Genève : Rapport du CCI sur la santé mentale	
8.	Questions relatives aux associations (suite...)	98...-102
10d.5	Situation des anciens participants à la CCPNU dans l'ex-URSS, la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie	103 - 104
12.	Présentations de la CCPNU :	
	Déclaration du représentant du SG pour les investissements des Nations unies, M. Pedro Guazo	105 - 113
	Déclaration de la directrice générale de l'administration des pensions de l'administration des pensions, Mme Rosemarie McClean	114 - 127
10d.	Comité permanent de la FAAFI sur les questions de pensions	
1.	Rapport du comité permanent et suivi des recommandations du 53 ^{ème} conseil	
2.	Rapports du Comité permanent	
d.	Groupe d'examen du plan	128 - 135
e.	Document sur la question des petites pensions	136 - 139
a.	Gestion des investissements	140 - 146
c.	Evaluation actuarielle au 31 décembre 2023	147 - 149
b.	Rapport du FSALMC	150 - 155
f.	Fluctuations des taux de change et état du mécanisme de la double filière	156 - 158
3.	Autres documents des associations membre	
A.	Document de l'Uruguay : Suspension du mécanisme de la double filière	159 - 160
B.	Document de Genève : CCPNU Double filière défis et perspectives	161 - 164
C.	Prestations de retraite pour les conjoints divorcés : Prise de position de la FFOA	165 - 167
4.	Mise en place du groupe restreint sur les questions de pension : Composition et mandat	168 - 169

11. Ouverture de la procédure d'élection par vote électronique (voir point 7 ci-dessus)	
13. Plans pour le 50 ^{ème} anniversaire de la FAAFI EN 2025	170 - 172
14. Résultats des Elections : FAAFI membres du Bureau	173
15. Autres préoccupations	174
16. Autres questions	175
17. Date et lieu de 55 ^{ème} Conseil	76
18. Mots d'appréciation et 19. Remarques finales	177 - 180

ANNEXE

(voir le lien vers google drive pour tous les documents)

La liste des participants figure en annexe du présent rapport.

ABBREVIATIONS en anglais

ACABQ	Administrative Committee on Administrative and Budgetary Questions
ASHIL	After-service health insurance and long-term care
CE/DCE	Certificate of entitlement and digital Certificate of entitlement
CEB	Chief Executives Board of the UN System
CEPA	Chief Executive for Pension Administration
CET	Central European Time
CRM	Client Relationship Management
FSALMC	Fund Solvency and Assets and Liabilities Monitoring Committee
HLCM	High-level Committee on Management
JIU	Joint Inspection Unit
OIM	Office of Investment Management
OIOS	Office of Internal Oversight Services
PRG	Plan Review Group
RSG	Representative of the Secretary General for the investment of the assets of the UNJSPF
SPC	Staff Pension Committee
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFCU	United Nations Federal Credit Union
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
UNJSPF	United Nations Joint Staff Pension Fund
WFP	World Food Programme
WHO	World Health Organization

Cinquante-quatrième session du Conseil de la FAAFI

21-25 juillet 2024

Bangkok

Liste des principales décisions prises par le Conseil lors de sa 54^{ème} session

- **Décision 54/1 : Acceptation de l'ARPUPU/UPU en tant que 64^{ème} membre de la FAAFI**
- **Décision 54/2 : Acceptation de l'Association ivoirienne (AIAFI-SNU) en tant que 65^{ème} membre de la FAAFI.**
- **Décision 54/3 : Le Conseil approuve les recommandations formulées par le Président et approuvées par le Bureau sur la planification de la succession des représentants de la FAAFI au Comité mixte des pensions et à ses comités, telles que détaillées dans le document D.6.a du Président.**
- **Décision 54/4 : Le Conseil a approuvé par acclamation la nomination de Jerry Barton (ARICSA) pour un second mandat de président de deux ans, de juillet 2024 à juillet 2026.**
- **Décision 54/5 : Le Conseil a approuvé par acclamation les quatre rapports relatifs aux questions administratives et financières de la Fédération énumérés ci-dessous.**
 1. **Politique révisée en matière de voyages avec modifications.**
 2. **Rapport intermédiaire sur la gestion du budget pour 2024.**
 3. **Proposition de budget pour 2025**
 4. **Nomination de deux auditeurs - M. Ambi Sundaram et M. Mohammed Bachiri.**
- **Décision 54/6 : Le Conseil a approuvé par acclamation la création d'un nouveau site web de la FAAFI.**
- **Décision 54/7 : Le Conseil a approuvé par acclamation la création d'un Comité permanent sur la communication.**
- **Décision 54/8 : Le Conseil a approuvé par acclamation la nomination du président (Juan Casas AFICS-Panama) et du coprésident Aye Win (AFICS-Myanmar) pour le Comité permanent des communications nouvellement créé.**
- **Décision 54/9 : Le Conseil a approuvé par acclamation l'attribution d'un certificat d'appréciation à Douglas Helland.**
- **Décision 54/10 : Le Conseil a approuvé par acclamation la création d'un nouveau Comité permanent des adhésions, étant entendu que le mandat sera élargi pour mettre l'accent également sur l'augmentation du nombre d'adhésions à la FAAFI dans son ensemble et accorder une attention adéquate aux associations en sommeil.**
- **Décisions 54/11 : Le Conseil a approuvé par acclamation la nomination d'un président (Marashetty Seenappa (AFUNPI) et d'un coprésident Abdou Khadre Diakhate (AFICS-Sénégal) pour le Comité permanent des membres nouvellement créé.**
- **Décision 54/12 : Le Conseil a approuvé les huit recommandations telles que présentées par le Comité permanent de l'ASHIL dans son rapport (Conseil 54/2024/D/10.c/1), avec une modification de la recommandation 2 visant à remplacer le mot « harmonisation » par « harmonisation vers les meilleures pratiques».**
- **Décision 54/13 : Le Conseil a approuvé la recommandation figurant dans le document (Conseil 54/2024/D.10/d/2D) du Groupe d'examen du plan, y compris la charge pour la délégation de la FAAFI de soutenir la proposition visant à ce que le Comité mixte et les actuaires restent saisis des améliorations proposées par le Groupe d'examen du plan dans l'attente de meilleurs résultats actuariels.**
- **Décision 54/14 : le Conseil a approuvé la recommandation citée au paragraphe 139 du présent rapport concernant les petites pensions, et a chargé la délégation de la FAAFI d'offrir une**

assistance supplémentaire pour modifier les règlements relatifs à la pension minimale et aux petites pensions.

- **Décision 54/15 : Le Conseil a approuvé les recommandations citées au paragraphe 145 de ce rapport sur la gestion des investissements, notant que la transparence s'est améliorée et que les valeurs d'investissement augmentent, mais notant en outre que les indices de référence à long terme sont trop fréquemment modifiés.**
- **Décision 54/16 : Le Conseil a approuvé les recommandations figurant au paragraphe 148 du présent rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, notant que l'excédent de financement a diminué.**
- **Décision 54/17 : Le Conseil a approuvé les recommandations figurant au paragraphe 154 du présent rapport sur le FSALMC et a chargé la délégation de la FAAFI de soutenir la demande d'une procédure de passation de marché plus approfondie pour un expert indépendant du FSALMC.**
- **Décision 54/18 : Le Conseil a approuvé les recommandations selon lesquelles la FAAFI devrait rester saisie des suspensions de l'option à double filière et préparer un document du Conseil pour la session d'avril 2025 du Comité mixte.**
- **Décision 54/19 : Le Conseil a approuvé les mandats de deux ans de trois vice-présidents, à savoir Juan Antonio Casas-Zamora (AFICS-Panama), Nancy Hurtz-Soyka (AFICS-NY) et Marashetty Seenappa (AFUNPI).**

RAPPORT DU 54^{ème} CONSEIL

Introduction

1. La cinquante-quatrième session du Conseil de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) s'est tenue du 21 au 25 juillet 2024 en personne et virtuellement.
2. Le premier jour du Conseil a été réservé à une réunion préparatoire du Bureau de la FAAFI le 21 juillet 2024.

Point 1 de l'ordre du jour : Séance d'ouverture de la plénière

3. Le 22 juillet 2024, le Président Jerry Barton a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et à celles qui ont assisté en ligne aux 54^{ème} sessions plénières du Conseil de la FAAFI. Il note qu'il s'agit de la toute première session du Conseil tenue à Bangkok, en Thaïlande, et que le décalage horaire entre Bangkok et l'Europe, les États-Unis et l'Amérique du Sud est extrême ; il remercie les participants d'avoir veillé tard et se réjouit de la présence d'un plus grand nombre d'associations asiatiques cette année. Il remercie tous ceux qui, au sein de la CESAP, ont contribué à l'organisation des réunions et en particulier la secrétaire Delia Barcelona, qui a joué un rôle déterminant dans l'organisation et la préparation d'ensemble, en collaboration avec l'AFICS-Thaïlande. Il a présenté le Président de l'AFICS-Thaïlande, M. Suraphon Songweera, qui a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a souhaité la bienvenue à tous en Thaïlande et à la CESAP.
4. Après que la secrétaire Delia Barcelona a confirmé que le quorum était atteint et que les conditions énoncées à l'article 3.11 du règlement intérieur de la Fédération étaient remplies, le président a déclaré ouverte la 54^{ème} session du Conseil de la FAAFI. La secrétaire a indiqué que 38 associations étaient présentes, soit 119 personnes au total, dont 73 délégués en ligne et 46 en personne. La liste des participants figure à l'annexe 1.
5. De nombreuses associations ont remercié le président Jerry Barton et la secrétaire Delia Barcelona pour leur travail de préparation de la 54^{ème} session du Conseil. Elles ont remercié Delia Barcelona pour la rapidité et la gentillesse avec lesquelles elle a répondu à leurs questions au cours des semaines précédant cette session du Conseil.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du président de séance et du rapporteur

6. Le président passe au point suivant, à savoir la nomination du président de séance et du rapporteur. Il propose Adriana Gomez de l'AFICS-Chile comme Présidente de séance et Nancy Hurtz-Soyka de l'AFICS-NY comme Rapporteur. Toutes deux ont été élues par acclamation.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

7. Le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire (Council 54/2004/D.1Z) qui a été soumis en même temps que le programme de travail provisoire (54/2024/D.2Z). L'ordre du jour provisoire et le programme de travail n'ayant fait l'objet d'aucun ajout ni d'aucune modification, ils sont tous deux adoptés tels que proposés. Le président fait remarquer que certains des intervenants se trouvant dans l'hémisphère occidental ont demandé à présenter leurs points de l'ordre du jour avant minuit et que le programme de travail est donc différent de ce qu'il était dans le passé.

**Point 4 de l'ordre du jour : Minute de silence pour les collègues décédés
depuis la dernière réunion**

8. Une minute de silence a été observée à la mémoire des collègues décédés depuis l'année dernière et des prières silencieuses de paix ont été prononcées pour les situations difficiles dans le monde.

Point 5 de l'ordre du jour : Statut des membres et admission de nouveaux membres

- a. **Proposition d'adhésion à la FAAFI de l'Association des retraités et pensionnés de l'Union postale universelle (ARPUPU)**
 - b. **Nomination comme membre de la FAAFI de l'Association ivoirienne des anciens fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies (AIAFI-SNU).**
9. La secrétaire signale que l'Association des retraités du Paraguay (AFICS-Paraguay) s'est dissoute en 2023, ce qui porte le nombre total d'associations membres de la FAAFI à soixante-trois. À la demande du président, le nouveau représentant de l'ARPUPU, M. Achim Van der Weg, président de l'ARPUPU, a fait quelques remarques. Il a déclaré que même s'ils étaient isolés à Berne, en Suisse, ils considéraient qu'il était bénéfique d'être connecté à la FAAFI à la fois pour le partage d'informations et le réseautage. Après quelques années d'attente, ils sont heureux de pouvoir rejoindre la Fédération. Il a noté que l'UPU n'est pas membre de la CCPPNU mais qu'elle espère le devenir dès que certaines conditions seront remplies.
10. Le président rappelle les efforts déployés par l'ARPUPU pour devenir membre de la Fédération, efforts qui ont débuté en 2012 sous la présidence d'Andres Castellanos. Maintenant que l'attente est passée, lui et le Bureau sont heureux que l'ARPUPU soit enfin devenue membre de la FAAFI et sont assurés qu'ils deviendront une partie importante de la Fédération. Le président émérite Castellanos s'est joint aux félicitations adressées à ARPUPU et a espéré que le Conseil approuverait sa nomination.
11. Le représentant de l'AFICS-Malaisie demande s'il existe des critères d'adhésion à la FAAFI. Le Président explique qu'il existe des procédures et des critères tels que l'ouverture universelle aux retraités de toutes les organisations du système ou de toutes les nationalités, le soutien des principes des Nations Unies, une bonne situation financière et la présence d'au moins vingt-cinq membres. La Secrétaire a confirmé que les deux candidats avaient respecté les étapes nécessaires à l'admission dans la FAAFI. Un grand nombre d'associations ont accueilli ARPUPU comme membre de la Fédération. A l'issue de la discussion, le Conseil a approuvé l'admission d'ARPUPU par acclamation.
- **Décision 54/1 : Acceptation d'ARPUPU en tant que 64^{ème} membre de la FAAFI**
12. La Secrétaire présente M. Souleymane Diabate, Président de l'Association ivoirienne des anciens fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies (AIAFI-SNU), qui a déclaré que la Côte d'Ivoire était heureuse d'adhérer à la FAAFI. Il a remercié le vice-président de la FAAFI, Abdou Khadre Diakhate, co-président du Comité des adhésions et de la revitalisation, qui a travaillé avec lui et ses collègues pour l'aider à rédiger les documents de nomination à soumettre à la Fédération. Il a ensuite présenté son parcours personnel, ayant travaillé pour l'UNICEF pendant plus de trente ans et prenant sa retraite en 2019. L'Association compte trente-cinq membres à ce jour. M. Diabate a déclaré que son association était heureuse de devenir membre de la FAAFI et qu'elle se réjouissait de travailler avec la Fédération, reconnaissant la force de son union avec d'autres. L'AIAFI-SNU se réjouit de travailler avec tous le monde et remercie la FAAFI pour son accueil chaleureux et sincère, en particulier Delia Barcelona qui l'a aidé dans son voyage. Ce fut difficile à arriver à la session à temps pour l'acceptation de son association.

13. L'Association ivoirienne (AIAFI-SNU) a été approuvée par acclamation pour devenir la 65^{ème} association membre de la FAAFI.
- **Décision 54/2 : Acceptation de l'Association ivoirienne (AIAFI-SNU) en tant que 65^{ème} membre de la FAAFI.**

Remarques de Mme Armida Salsiah Alisjahbana, Secrétaire exécutive d'ESCAP

14. La Secrétaire exécutive de la CESAP a salué les membres de la FAFICS et a noté qu'ils accueilleraient également la 78^{ème} session de la CCPNU qui se tiendra la semaine suivante. La CESAP est également heureuse de soutenir le bureau local de la CCPNU qui traverse les fuseaux horaires et apporte son soutien à 14 000 membres du personnel et 9 000 retraités représentant tous les intérêts dans le cadre d'un partenariat solide. Elle a souhaité à tous un bon séjour à la CESAP et a ajouté qu'ils étaient heureux de fournir la pleine coopération de la CESAP pendant la session du Conseil de la Fédération.
15. Le Président a remercié la Secrétaire exécutive pour ses paroles et sa forte coopération. Il a ajouté qu'un séminaire de préparation à la retraite serait organisé à la fin de la semaine à l'intention du personnel de la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies, ce qui permettrait d'expliquer à ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite les subtilités du départ à la retraite des Nations Unies.

Point 6 de l'ordre du jour. Rapport du Président

16. Le président Barton présente son rapport (Conseil 54/2024/D.6) en indiquant que l'année a été très chargée pour le Bureau, qui s'est efforcé de mettre en œuvre les décisions prises l'année dernière par le Conseil. Le Bureau s'est réuni tous les mois, avec un rythme de travail beaucoup plus rapide pour le Bureau et ses commissions. Il a noté que le Bureau avait tenu une réunion hybride à Genève au début de l'année et qu'il espérait continuer à tenir une réunion hybride chaque année, reconnaissant la valeur des réunions en personne pour renforcer l'esprit d'équipe et discuter des défis. Il a ajouté que les voix dissidentes provenant de l'extérieur de la FAAFI s'étaient faites plus discrètes cette année. Le Bureau a travaillé en coopération et a fait avancer la FAAFI en suivant le plan de travail convenu. Au cours de l'année, il s'est efforcé d'être présent et transparent dans tous les efforts déployés pour soutenir les associations, notamment en présentant des déclarations liminaires lors des réunions annuelles et des séminaires de préparation à la retraite. Après la première année de son mandat de deux ans - la première ayant été une année de transition et de mise en œuvre des principes du nouveau règlement intérieur approuvé - sa deuxième année a été consacrée à la mise en œuvre du programme de travail et à la résolution des problèmes. Les deux groupes de travail sur la communication et les adhésions ont travaillé avec diligence tout au long de l'année. Il soutient pleinement les efforts visant à faire de ces deux groupes des comités permanents du Conseil, ce qui offrirait davantage de possibilités de participation aux membres des associations, qu'il s'agisse de ceux qui ont servi en tant que fonctionnaires internationaux ou de ceux qui ont été recrutés localement. Actuellement, plus de trente membres de 18 associations siègent dans divers comités de la FAAFI. Quant au budget et à la nouvelle politique de voyage proposée, ils seront discutés plus en détail plus tard dans l'ordre du jour, car ils requièrent tous deux une décision du Conseil. Il note que les frais de voyage représentent une part importante du budget de l'année prochaine car il est essentiel, même avec l'utilisation de réunions en ligne, de se rencontrer en personne. Il a toutefois ajouté qu'il était conscient de la nécessité de se serrer la ceinture dans l'ensemble du système des Nations unies et de la nécessité de faire face à la situation du changement climatique, mais il a souligné qu'il était important de maintenir certains voyages sélectifs dans le cadre des activités de la FAAFI.
17. En ce qui concerne les frais de voyage, il indique que depuis 2013, le Fonds de pension a pris en charge les frais de quatre délégués de la FAFICS au Comité mixte des pensions, mais que l'année dernière, le

Comité mixte a décidé de n'en financer que deux. Les deux autres délégués sont désormais financés par la FAAFI, mais la Fédération continuera à demander au Fonds de pension d'inclure les frais de voyage de quatre participants de la FAAFI dans sa proposition de budget.

18. Il a rappelé aux associations la nécessité de recevoir des propositions de talents pour la réserve d'expertise et a demandé à toutes les associations d'identifier et de nommer des personnes talentueuses au sein de leurs associations. Il est heureux de constater que le Bureau a respecté ses plans de travail, ce qui lui a permis de suivre plus facilement les progrès réalisés, et se félicite de l'étroite collaboration entre les membres du Bureau. Il remercie toutes les associations pour leur soutien et espère qu'elles ont noté que le Conseil respecte désormais son nouveau règlement intérieur et les délais de distribution de la documentation.
19. Le président présente ensuite un bref rapport sur les travaux du comité, en commençant par le comité permanent sur l'assurance maladie après la cessation de service et les soins de longue durée (ASHIL), qui a été très actif cette année. Le comité permanent sur les questions de pension a convenu que le groupe de base serait constitué de la délégation aux pensions et de personnes issues de la réserve d'expertise à des fins de planification de la relève. Toutefois, il a noté qu'il était nécessaire de recruter davantage de personnes. Les personnes ayant siégé au sein des comités des pensions du personnel des organisations des Nations Unies ont été identifiées comme l'une de ces sources et il a fait remarquer que si l'organisation d'une association ne comptait aucun retraité au sein du comité des pensions du personnel, il fallait s'efforcer de l'y inclure.
20. En ce qui concerne la situation financière de la Caisse des pensions, les nouvelles sont généralement bonnes. L'administration des pensions a continué de s'améliorer, les investissements ont dépassé le pic de 2021 et aucun paiement de prestations n'a été manqué. Il a ajouté que le bureau de la Caisse à Genève fonctionnait bien et que de nombreuses sessions de la Caisse avaient été organisées dans les associations pour aider les retraités à utiliser le certificat numérique de droits. Il s'est réjoui de la création d'un nouveau bureau de liaison à Bangkok.
21. Il a confirmé que la FAFICS participerait à la réunion du Comité mixte du Fonds de pension la semaine prochaine. Il a ajouté qu'il avait été satisfait du travail du Fonds de pension et de l'augmentation du portefeuille d'investissement après le creux de la vague. La FAAFI a également soutenu la prolongation du mandat de la directrice générale de l'administration des pensions (CEPA) et s'est félicitée qu'elle ait accepté la prolongation qui lui a été proposée.
22. En ce qui concerne la situation de l'option de la double filière, il fait remarquer que plus de la moitié des pays du monde seront bientôt exclus du système de la double filière. Même si son algorithme est statistiquement exact, cela ne signifie pas qu'il soit nécessairement juste et les démarches auprès de l'Administration des pensions n'ont rien changé. Par conséquent, si le Conseil l'approuve, la FAAFI préparera un document pour la session d'avril 2025 du Comité mixte et espère travailler en étroite collaboration avec l'administration des pensions pour permettre le rétablissement de cette filière dans certains pays.
23. Le président a ensuite remercié tout particulièrement la vice-présidente Deborah Landey, qui se retire après avoir terminé ses mandats consécutifs de deux ans, et qui a été une source d'inspiration pour de nombreux membres de la FAAFI. Il remercie également Marco Breschi, Carlos Tejada et Kumiko Matsuura-Mueller qui ont dû démissionner de leur commission. En ce qui concerne les questions relatives aux membres, il a remercié les vice-présidents Marashetty Seenappa et Abdou Khadre Diakhate pour le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année. Il indique que le travail du Bureau se caractérise désormais par quatre piliers, à savoir la communication, les adhésions/la revitalisation, l'ASHIL et les questions relatives aux pensions, et espère que le travail dans le cadre de ces piliers impliquera un grand nombre d'associations.

24. De nombreuses délégations ont félicité le Président pour son excellent rapport et ont noté le bon travail du Bureau dans ses différents domaines d'activité au cours de l'année. Elles l'ont également félicité pour son approche globale de la transparence et ont espéré que l'année suivante se déroulerait de la même manière. Beaucoup ont estimé que l'année a été productive et ont apprécié le professionnalisme avec lequel le Bureau s'est occupé des questions techniques et administratives. Certains ont noté en particulier la présence chaleureuse du président dans les réunions des associations et espèrent que cette nouvelle façon de travailler se poursuivra à long terme. D'autres ont mentionné que l'union fait la force, reconnaissant le rôle que joue la FAAFI dans la représentation de tous les retraités. Les associations ont soutenu l'appel au bénévolat lancé par le Président. Le président a également été remercié pour avoir évoqué la situation des petites pensions. Une association a apprécié la traduction des documents, en particulier en espagnol, et a espéré que cela continuerait à être le cas.
25. Le Conseil a accepté le rapport du Président et l'a remercié pour les détails précis qu'il contient.

Point 6a de l'ordre du jour. Planification de la relève

26. Le Président aborde ensuite les actions administratives qui doivent être approuvées par le Conseil, comme indiqué dans le document Conseil 54/2024, D.6.a. Ce document montre que de nombreuses actions qu'il a prises au cours de l'année nécessitent une attention immédiate. D.6.a. Le document sur la planification de la succession donne un aperçu de certaines actions qui ont été prises et dont les associations ont été informées, mais qui doivent maintenant être approuvées par le Conseil. Les actions suivantes requièrent l'approbation du Conseil :
- a. Le mandat de la **présidente du Comité permanent des pensions** - Suzanne Bishopric - est prolongé de deux ans.
 - b. La **délégation de la FAAFI au Comité des pensions** est prolongée d'un an.
 - c. La prolongation d'un an du mandat **des représentants de la FAAFI au Comité permanent du Comité mixte des pensions**.
 - d. La prolongation du mandat de Suzanne Bishopric au **Comité FSALM du Comité mixte** pour une durée de deux ans.
 - e. Pour le **Comité du budget du Fonds de pension** - Werner Blenk et Clemens Adams qui avaient déjà été nommés mais qui doivent être approuvés pour deux ans, c'est-à-dire pour 2026 et 2027.
 - f. Pour le **Comité de planification et d'évaluation de la relève du Comité mixte des pensions** - Theresa Panuccio et Jerry Barton, dont le mandat est prolongé d'un an.
27. Un certain nombre d'associations ont félicité le président pour son action auprès des associations et pour son enthousiasme et son soutien à toutes les associations. Une association signale que la Caisse pourrait rassembler des informations sur tous les retraités d'un pays donné, ce qui aiderait les associations à atteindre les retraités. Le président confirme que cette liste existe et qu'elle sera communiquée aux associations. D'autres ont fait des commentaires sur la transparence du document de planification de la succession et sur la nécessité de faire confiance aux nominations du Président et du Bureau, qui favorisent la crédibilité.
28. A la lumière de la discussion et des remarques positives, la Présidente de séance déclare les recommandations du Président approuvées.
- **Décision 54/3 : Le Conseil a approuvé les recommandations formulées par le Président et approuvées par le Bureau pour les représentants de la FAAFI décrites ci-dessus.**

Point 7 de l'ordre du jour : Procédures électorales

29. La secrétaire indique que 35 associations ont pu voter, y compris une procuration de Cuba pour le Mexique. Elle ajoute que le processus de vote sera ouvert mardi et restera ouvert jusqu'à mercredi après-midi. Elle ajoute qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste de président et quatre candidats pour les trois postes de vice-président.
30. Le président de séance déclare qu'étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature pour le poste de président et qu'il s'agit du président actuel, Jerry Barton (ARICSA), celle-ci est approuvée par acclamation. Le Conseil approuve par acclamation et sous les applaudissements la nomination de Jerry Barton (ARICSA) au poste de président pour un nouveau mandat de deux ans.
31. La secrétaire évoque ensuite l'élection des vice-présidents de la FAFICS, pour laquelle il y a quatre candidatures pour trois postes. Elle demande aux quatre candidats de se présenter au Conseil et de donner brièvement leurs références pour remplir le rôle de vice-président. Les quatre candidats, Juan Antonio Casas Zamora (AFICS-Panama), Nancy Hurtz-Soyka (AFICS-NY), Shahida Fazil (PAFICS-Pakistan) et Marashetty Seenappa (AFUNPI) ont brièvement décrit leur expérience professionnelle et leur parcours ainsi que leurs fonctions actuelles au sein de la FAAFICS.
- **Décision 54/4 : Le Conseil a approuvé par acclamation et applaudissements la nomination de Jerry Barton (ARICSA) pour un second mandat de deux ans, de juillet 2024 à juillet 2026.**

Point 8 de l'ordre du jour : Questions relatives aux associations

32. Le représentant des associations suivantes a souligné leurs préoccupations et leurs activités :
- AAFI-AFICS-Genève a noté que les lettres d'information du président ne figuraient pas sur le site web de la FAAFI, et il était à espérer que ces lettres d'information apparaîtraient sur le nouveau site web de la FAAFI. Elle a ajouté que cette année, l'administration des pensions avait été invitée à participer à une présentation sur l'inscription au CE numérique et qu'en septembre, un séminaire serait consacré aux testaments et aux successions. Ils ont également participé à un certain nombre de séminaires de préretraite.
 - AFICS-ADDIS ABABA a fait état de sa nouvelle équipe de communication et de la célébration de son 25^{ème} anniversaire en tant que première AFICS créée en Afrique. Leur publication a été publiée pour le 25^{ème} anniversaire et contient des informations sur sa transformation sous sa nouvelle direction. En outre, ils auront un nouveau site web qui inclura leur soutien aux membres ainsi que leurs réalisations au cours des 25 dernières années.
 - L'AFICS-Philippines a indiqué que l'année dernière, elle avait organisé avec succès un dîner dansant à l'occasion de la journée des Nations unies. Actuellement, ils proposent au coordinateur résident d'organiser une activité pour souligner l'importance de l'ONU et de son travail. En avril dernier, l'association a tenu sa première réunion de planification stratégique, au cours de laquelle elle a défini sa vision et sa mission et s'est également penchée sur son alignement avec les objectifs de la FAAFI.
 - L'AFICS-Brésil a fait état de sa politique de communication qui couvre son site web et ses trois bulletins annuels, ainsi que l'utilisation de groupes Google pour la santé, les communications et les pensions.
 - L'AFICS-Bangladesh a indiqué qu'elle publiait un certain nombre de documents, une lettre d'information et l'annuaire des membres, qui est révisé chaque année. Il comprend également leur Constitution, tous les documents qu'ils espèrent afficher sur leur futur nouveau site Web.
 - L'AFICS-Maurice a mentionné un livre qui est presque prêt, intitulé « Glimpses of Life in the Service of the United Nations » (Aperçus de la vie au service des Nations unies). Il a proposé à toute personne intéressée de contribuer au livre en écrivant plusieurs paragraphes à inclure.
 - L'AFICS-Panama a fait savoir qu'elle avait organisé la semaine dernière un atelier avec le personnel des Nations unies qui se prépare à prendre sa retraite. Des documents et une

présentation power point ont été préparés avec des informations de base sur les pensions et l'assurance maladie. Ils prévoient de poursuivre cette activité tout au long de l'année.

- **UNAPATA-Tanzanie** a exprimé sa satisfaction de rejoindre la FAAFI et a noté que le président de l'association a été très actif dans l'organisation des membres. Ils ont récemment tenu une réunion bien fréquentée avec des discussions sur de nombreuses questions concernant les retraités.

Point 9 de l'ordre du jour : Question administrative et financière

a. 2023 Comptes et rapport des commissaires aux comptes

33. Le Président présente le rapport sur les comptes 2023 et le rapport des commissaires aux comptes (Conseil 54/2024/D.9A) qui est publié pour information. Il déclare que les commissaires aux comptes sont entièrement convaincus que les comptes ont été correctement tenus et que la situation financière et les résultats de l'exercice, présentés à la fois dans le bilan et dans l'état des recettes et des dépenses, au 31 décembre 2023, donnent une image fidèle des affaires de la Fédération au 31 décembre 2023. Le président a remercié le trésorier Romesh Muttukumar (AFICS-NY) pour son excellent travail sur les comptes de la FAAFI.

b. Utilisation des réserves attribuées

34. Le trésorier présente *pour information* le rapport sur l'utilisation des réserves affectées (Conseil 54/2024/D.9/B) en rappelant que le Conseil avait accepté la création en 2022 de quatre comptes de réserve. Il présente ensuite les réserves qui ont été utilisées en 2023 et qui s'élèvent à 9 000 dollars, dont un montant de 7 729 dollars provenant de la Réserve pour créances irrécouvrables, suite à l'accord d'annulation des cotisations impayées des associations membres remontant à 2021 et aux années antérieures. L'autre montant provenait de la réserve de solidarité pour laquelle 1 358 ont été utilisés pour le voyage d'un membre du Bureau de la FAAFI qui a aidé l'association membre en Tanzanie à être réactivée. Il a ajouté qu'à l'avenir, en 2024-2025, il était prévu d'utiliser une partie des ressources de la réserve de capital pour la refonte du site web de la FAAFI ainsi que pour de nouvelles initiatives liées à la communication. En outre, la réserve de solidarité sera utilisée pour réactiver les associations membres en sommeil, pour créer de nouvelles associations membres, ainsi que pour soutenir les campagnes d'adhésion prévues (visant spécifiquement à recruter un nombre croissant de retraités internationaux et locaux des Nations Unies) liées aux associations membres dans les pays. Il a conclu en disant qu'il tiendrait le Conseil informé de l'évolution de la situation au cours de l'année à venir.

c. Politique révisée en matière de voyages

35. Le Trésorier a ensuite présenté *pour approbation* le Rapport sur la politique de voyage révisée (Conseil 54/2024/D.9/C) qui fournit les raisons de la révision et de la modification de la politique de voyage actuelle. Suite aux implications de la pandémie de Covid, le Bureau de la FAAFI a commencé en 2022 à intensifier progressivement ses activités. Cela impliquait de revoir et de réactiver les activités qui avaient été réduites ou reportées en raison de la pandémie. Bien que les réunions du Bureau se soient tenues virtuellement au fil des ans et qu'elles se poursuivront de cette manière, l'intention a été d'organiser une réunion du Bureau en personne au milieu de l'année. Les budgets annuels de la FAAFI prévoyaient les fonds nécessaires à la tenue d'une telle réunion, mais depuis 2020, aucune réunion de ce type n'a eu lieu, à l'exception de celle de l'année dernière. En outre, les dispositions budgétaires ne couvraient que les trois membres du Secrétariat du Bureau et les cinq vice-présidents, mais pas les présidents des comités permanents des pensions et de l'ASHIL, ni le rapporteur, qui sont également présents aux réunions du Bureau ; à l'avenir, ils seront donc également inclus dans les dispositions budgétaires. À l'avenir, une réunion en personne sera organisée chaque année en même temps que la session annuelle du Conseil. Toutefois, malgré l'utilisation de réunions hybrides, les subventions de

voyage resteront nécessaires et augmenteront en raison de la forte augmentation globale des frais de voyage et des indemnités journalières. Il est donc proposé que le montant pour les voyages régionaux passe de 500 à 1 000 dollars et celui pour les voyages internationaux de 1 500 à 2 000 dollars.

d. Rapport intermédiaire sur la gestion du budget pour 2024

36. Le trésorier soumet à *l'approbation* le rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2024 (Conseil 54/2024/D.9/D). Dans ce document, il indique que les projections pour 2024 prévoient des recettes de 49 850 dollars et des dépenses estimées à 48 785 dollars, ce qui laisse un solde de 1 065 dollars à la fin de l'année 2024.

e. Proposition de budget pour 2025

37. Le trésorier soumet à *l'approbation* le rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2024 (Conseil 54/2024/D.9/D). Dans ce document, il indique que les projections pour 2024 prévoient des recettes de 49 850 dollars et des dépenses estimées à 48 785 dollars, ce qui laisse un solde de 1 065 dollars à la fin de l'année 2024.

f. Nomination des commissaires aux comptes

38. Le Président aborde le dernier point de l'ordre du jour, à savoir la nomination des auditeurs pour un an, soit pour les années 2024 et 2025. Le Bureau approuve la nomination des deux mêmes auditeurs, M. Ambi Sundaram (Genève) et M. Mohammed Bachiri (France). M. Sundaram a fait savoir qu'il était disposé à siéger à nouveau, mais aucune réponse n'a encore été reçue de M. Bachiri. Toutefois, en réponse à la demande du Président, l'AAFU-AFUS-France a déclaré qu'il avait accepté et que l'Association fournirait des documents à cet effet.
39. De nombreuses associations membres ont remercié le trésorier pour son examen complet et concis de la situation financière et administrative de la Fédération depuis 2023. Le rapport des commissaires aux comptes a été accueilli favorablement. Certaines associations ont noté la forte augmentation des frais de voyage, mais ont compris l'appel du Président à une augmentation pour que le Bureau se réunisse une fois par an en personne avant la session du Conseil et ont parfaitement compris l'augmentation récente des coûts en général. D'autres ont estimé qu'à l'avenir, les voyages devraient être surveillés de près et que les associations devraient être encouragées à payer leurs cotisations le plus tôt possible dans l'année. L'impact des voyages sur le climat doit être reconnu et la Fédération ne doit pas être perçue comme ignorant l'appel du Secrétaire général en faveur d'une action responsable pour faire face au réchauffement de la planète. Il a également été noté que la CCPPNU n'était pas incitée à payer le voyage de deux membres de la FAAFI au Comité mixte des pensions, comme elle l'avait fait dans le passé, et elle a souhaité que l'on prenne davantage de mesures à cet égard. Une autre association a estimé que les rapports étaient prêts à être approuvés, car la politique en matière de voyages lui paraissait équitable, mais que le Bureau devait être conscient que les sommes forfaitaires ne suffiraient pas et qu'il faudrait peut-être subventionner les réserves, et elle a remercié ceux qui ont fait leur travail bénévolement. D'autres associations ont ensuite abordé le sujet de la durabilité, en soulignant la baisse du nombre de membres.
40. Le Trésorier a commenté la décision du Conseil d'accepter d'annuler les créances irrécouvrables. Le Bureau devra réexaminer les associations qui n'ont pas payé après cette période et, avec trois années consécutives de non-paiement, le Conseil pourrait décider d'exclure ces associations. Il a toutefois fait remarquer que, d'un autre côté, la FAAFI avait besoin de ces adhésions et que, malheureusement, les frais de voyage continueraient à augmenter. Il a indiqué que la question de la durabilité dépendait de deux choses : la participation des membres et les contributions de l'UNFCU.

41. Le Président a ajouté qu'en ce qui concerne la durabilité et les niveaux de revenus, la FAAFI devait augmenter ses revenus de trois manières : i) augmenter le nombre d'associations, ii) augmenter le nombre de membres dans chaque association et iii) augmenter les cotisations. Ce dernier point n'a pas été envisagé mais pourrait être une nécessité pratique si les deux autres points n'étaient pas atteints.
42. Une question supplémentaire est posée sur la situation de Cuba et sur le fait de savoir si ce pays a payé sa cotisation, étant donné que sa procuration pour le vote a été donnée au Mexique. Le trésorier a confirmé qu'ils avaient payé mais qu'il y avait un problème avec leur situation bancaire, ce qui rendait difficile l'enregistrement de leur contribution. L'AFICS-Bolivie a remercié son association pour la subvention de voyage qu'elle a reçue, ce qui lui a permis d'assister au Conseil, mais elle a estimé qu'il était nécessaire de générer une demande et d'augmenter le nombre de membres. Une autre question a été posée sur l'existence ou non d'une étude sur l'impact de l'augmentation de l'âge de la retraite sur le nombre de membres de la FAAFI. D'autres délégations ont fait des commentaires similaires sur la viabilité et la manière d'augmenter le nombre de membres, notant qu'elles se trouvaient dans des situations similaires avec leurs propres associations nationales.
43. Le trésorier est convaincu que la FAAFI est durable grâce aux 84 000 bénéficiaires qu'elle soutient. Il note que la FAAFI ne compte que 18 500 membres, mais estime qu'il n'est pas judicieux d'abandonner les associations, mais que souvent, les associations dormantes ne répondent pas à l'appel. L'ARICSA a mentionné que les frais de voyage constituaient toujours un signal d'alarme, mais qu'il s'agissait d'une question technique plutôt que d'un aspect politique. L'ARICSA a ajouté que la FAAFI doit manœuvrer entre la force de la cohésion et la force du nombre, et qu'il est donc très utile de gagner de nouveaux membres et d'éviter une situation où la FAAFI perdrait des membres de l'autre côté. Un brainstorming est nécessaire à cet égard pour travailler à l'obtention de nouveaux membres et ne pas les perdre. L'AAFI-AFICS-Genève a estimé que la FAAFI devait travailler avec les associations du personnel, à savoir la FICSA, la CCISUA et l'UNISERV représentant les membres actifs du personnel qui sont de futurs retraités, afin de voir comment ils pourraient aider la Fédération qui est en fait un investissement pour leurs membres. L'AFICS-Addis Ababa a estimé qu'il était important pour les associations africaines de se rapprocher et de se renforcer, ce à quoi l'AFICS-Sénégal a répondu qu'un nouveau site Web appelé « Africa 4 FAFICS » avait récemment été créé et qu'elle espérait qu'il constituerait un soutien supplémentaire pour les associations dans les pays africains.
44. Le Président s'est réjoui de toutes les idées novatrices visant à augmenter le nombre de membres et a noté que la FAAFI avait été en contact avec la CCISUA, la FICSA et l'UNISERV, mais qu'aucune activité solide n'avait été planifiée. Il a toutefois assuré la Fédération que cette initiative figurerait dans le plan de travail du Bureau pour l'année prochaine. Il a également évoqué la question de la prise en charge par le Comité mixte des pensions de seulement deux des quatre délégués de la FAFICS au Comité des pensions et a estimé qu'il était important que quatre délégués soient présents. Cela signifierait que la FAAFI devrait financer quatre participants. La FAAFI doit donc continuer à soulever la question de la pleine participation et du financement chaque fois que cela est possible.
45. La présidente de séance présente les six rapports introduits par le trésorier. Elle précise qu'il y a deux rapports pour information et quatre qui doivent être approuvés par le Conseil :
1. La politique révisée en matière de voyages
 2. Le rapport intermédiaire sur la gestion du budget pour 2024
 3. La proposition de budget pour 2025
 4. Nomination des commissaires aux comptes.
46. En ce qui concerne la politique de voyage révisée, une association a estimé qu'il était nécessaire de modifier le texte du préambule pour les formations de groupe et, avec cette disposition, la politique de voyage révisée a été approuvée. Le budget intérimaire pour 2024 et le budget proposé pour 2025 ont également été approuvés. En outre, la nomination de deux auditeurs, M. Ambi Sundaram et M. Mohammed Bachiri, a également été approuvée par le Conseil.

- **Décision 54/5 : Le Conseil a approuvé par acclamation les quatre rapports relatifs aux questions administratives et financières comme suit :**
 1. **Politique révisée en matière de voyages avec modifications.**
 2. **Rapport intermédiaire sur la gestion du budget pour 2024.**
 3. **Proposition de budget pour 2025**
 4. **Nomination de deux commissaires aux comptes - M. Ambi Sundarem et M. Mohammed Bachiri.**

Remarques du représentant de l'UNFCU, M. Donald Mwangi, Bureau des affaires de l'ONU et des partenariats à Nairobi

47. Le représentant de l'UNFCU, M. Donald Mwangi, s'est adressé au Conseil. Il a déclaré que l'UNFCU compte plus de 230 000 membres dans le monde et que ses actifs s'élèvent à près de 10 milliards de dollars. Il a assuré les délégués du Conseil que toutes les ressources étaient en sécurité et qu'un nouveau conseil d'administration avait été élu récemment. Il a ajouté que le mantra de l'UNFCU est qu'une fois qu'une personne devient membre, elle le restera toujours. Il a indiqué que l'UNFCU restait financièrement solide et stable, qu'elle était bien capitalisée et qu'elle bénéficiait d'une assurance fédérale auprès de la National Credit Union de l'État de New York. Il a rappelé qu'au début de la création de l'UNFCU, treize membres du personnel ont commencé par mettre en place une coopérative de crédit après la Seconde Guerre mondiale, dont la mission était de servir les personnes qui servent le monde. Plus récemment, avec une base de clients beaucoup plus importante, l'UNFCU a réorganisé son site web et créé un programme bancaire numérique convivial avec un nouveau centre de contact récemment établi à Nairobi.

Point 10 de l'ordre du jour : les piliers de la FAAFI

a. Comité de la communication de la FAAFI

**Point 10.a/1 de l'ordre du jour Rapport de la Commission Communication :
Suivi des recommandations du 53^{ème} Conseil de la FAAFI**

48. Le président du Comité de la communications, Juan Antonio Casas-Zamora, présente le premier rapport du Comité, à savoir le rapport du groupe de travail sur les communications : Suivi des recommandations du 53^{ème} Conseil de la FAAFI (Conseil 54/2024/D.10.a/1). Il a indiqué que le Comité avait travaillé dur tout au long de l'année avec ses membres du monde entier (Argentine, Chili, Mali, Myanmar (coprésidence), Panama, Philippines et Suisse) dans le cadre de sa mission consistant à fournir une politique, des orientations, un soutien technique et des contributions pour affiner, mettre en œuvre et contrôler la stratégie de communication de la FAAFI. Il a ajouté que le comité avait initialement décidé de se concentrer sur la production d'un dépliant trilingue, sur un appel d'offres pour la conception et le développement d'un nouveau site web de la FAAFI, ainsi que sur l'élaboration d'un mandat pour la création formelle d'un comité permanent de la communication.
49. D'autres étapes de la stratégie de communication sont envisagées par le Comité, notamment l'exploitation de plateformes de médias sociaux supplémentaires, le renforcement de l'interactivité dans les canaux de communication et l'encouragement des associations membres à contribuer et à améliorer leur profil et leurs activités sur le site web de la FAFICS. Il a également été proposé de créer une équipe de gestion du site web qui serait composée de représentants de chaque comité permanent, du secrétaire de la FAAFI et du gestionnaire du contenu du site web. Enfin, il a été proposé que le Conseil envisage favorablement la création d'un Comité permanent de la communication de la FAAFI afin de continuer à renforcer et à élargir la participation aux travaux du Comité de la communication.

Point 10.a.2 de l'ordre du jour : Dépliant FAAFI

50. Le président fait ensuite présenter la brochure trilingue (E/F/S) (Conseil 54/2024/D.10.a/2) qui a été créée numériquement, ce qui signifie qu'elle peut être facilement mise à jour et imprimée localement par chaque association. La secrétaire a ajouté qu'il avait fallu un certain temps pour se mettre d'accord sur le contenu au sein du Comité, mais que celui-ci s'était inspiré du contenu provenant de l'ancien site web. Le projet de contenu et de format de la brochure en trois langues a également été partagé et approuvé par le Bureau, en veillant à ce qu'un langage simple soit utilisé pour la rendre lisible et compréhensible par ceux qui cherchent des informations sur la FAAFI. Un nombre limité d'exemplaires des brochures trilingues a été imprimé pour ce Conseil.
51. Les associations membres ont félicité la commission de la communication d'avoir eu l'idée de préparer une brochure numérique. Une association a suggéré que la brochure soit envoyée au Fonds de pension pour qu'il la distribue et qu'il établisse un lien entre les associations et la brochure. Une autre association a félicité la commission en disant que la brochure pourrait aider les futurs retraités à comprendre la valeur de la FAAFI. Une autre association a demandé si la brochure pouvait être traduite en portugais ou dans d'autres langues. Une association membre a fait remarquer qu'il n'y avait pas de liste des réalisations effectuées au cours des cinquante dernières années. Une autre association membre a demandé si des ressources avaient été prévues dans les budgets futurs pour la maintenance et la mise à jour du nouveau site web. Une autre association membre a évoqué la nécessité d'une stratégie de communication et a déclaré que la Fédération devait savoir avec qui la FAAFI communiquait et qu'à travers ces outils de communication - brochure et site web - il serait important de promouvoir notre travail.
52. Le président remercie tous les participants pour leurs commentaires et félicite la commission de la communication pour son travail. Il rappelle à tous le besoin constant de transparence, qui permet de renforcer l'esprit d'équipe. Il ajoute qu'il serait important de voir plus de contributions de la part des associations et, en fait, même dans sa propre lettre d'information, il espère inclure plus de matériel et d'informations de la part des associations. En ce qui concerne les modifications à apporter à la brochure, il a suggéré qu'elles ne soient effectuées qu'à partir d'une seule source (la FAAFI) afin de garantir la cohérence et l'adéquation du contenu et du langage.
53. Le président de la commission de la communication a également remercié tous les participants pour leurs aimables commentaires et a noté que l'idée de rendre la brochure disponible dans d'autres langues était une bonne suggestion. Il a également fait remarquer qu'il était toujours nécessaire de modifier la brochure, car elle n'est pas censée être statique, mais un document évolutif. Il avait également l'intention de mettre à jour le site web en y ajoutant une bonne source de matériel que les associations membres pourraient également utiliser pour leurs propres sites web ou publications. En fait, il a noté que la brochure et le site web pourraient constituer une ressource pour les membres potentiels. Il évoque également le point relatif aux plans de travail spécifiques et répond que le Comité a l'intention d'élaborer un plan à moyen et à long terme plus détaillé, ainsi qu'une discussion sur le financement. Il a cru comprendre que les ressources destinées à la communication seraient allouées en tant que poste permanent dans le budget de la Fédération. Il a également pris le temps de reconnaître le travail accompli par Odette Foudral, de l'AAFI-AFICS-Genève et ancienne vice-présidente, en sa qualité de présidente du premier groupe de travail sur la communication. Son groupe, qui comprenait certains membres de l'actuelle commission, a commencé à travailler sur la stratégie de communication et sur les outils de base qui ont constitué les fondements de la stratégie.

Point 10.a/3. De l'ordre du jour – site web de la FAAFI

54. Le Président passe ensuite au rapport sur le nouveau site Web de la FAAFI (Conseil 54/2024/D.10.a/3), indiquant que l'organisation du contenu du nouveau site Web sera basée sur les quatre piliers de l'organisation de la FAAFI, à savoir : les pensions, l'assurance maladie, les communications et les membres. Il a ensuite présenté Hubert Thompson, directeur général de l'entreprise Quattro Medios Digitales, basée à Panama, qui a donné un aperçu de la mise en place du nouveau site web de la FAAFI. Au cours des mois qui ont précédé ce Conseil, son entreprise et la commission de la communication ont travaillé en étroite collaboration pour mettre au point un site web moderne, convivial et adapté aux besoins spécifiques de la FAAFI. Le contrat avec Quattro Medios Digitales sera d'une durée de deux ans pour l'assistance technique et la maintenance. Le président a noté qu'après avoir reçu la confirmation que le site était satisfaisant, Quattro Medios Digitales procéderait à la migration du contenu vers le nouveau site web afin d'assurer une transition sans heurts pour tous les utilisateurs. Il a ajouté que le lancement effectif du site web serait annoncé dès que possible.
55. Les associations ont fait part de leurs commentaires sur les thèmes suivants :
- Appréciation du site web attrayant et moderne
 - Inquiétude quant à la sécurité
 - Nécessité de se souvenir de l'ordre approprié de la hiérarchie des Nations unies, y compris dans l'emplacement des logos
 - Interface compliquée pour les personnes âgées.
 - Inquiétude concernant le logiciel qui devrait être prêt à l'emploi et ne pas dépendre d'un développeur.
 - Piggybacking par d'autres associations sur l'architecture de ce site web.
 - Inquiétude quant à la gestion future
 - Transition et gestion du contenu à l'avenir
 - Inquiétude concernant la mise à jour du site web - nécessité d'un gestionnaire de contenu.
56. Le Président demande au Conseil d'approuver la création de ce nouveau site web. Le Conseil l'approuve par acclamation.
- **Décision 54/6 Le Conseil a approuvé par acclamation la mise en place d'un nouveau site web de la FAAFI.**

Point 10.4 de l'ordre du jour : Justification de la création du Comité permanent de la communication

57. Le président du Comité de la communication a ensuite présenté le rapport suivant, intitulé «Justification de la création du Comité permanent des communications» (Conseil 54/2024/D.10.a/4). En réponse aux préoccupations exprimées par les associations membres et conformément aux recommandations des 52^{ème} et 53^{ème} sessions du Conseil, il a été proposé de créer un Comité permanent de la communication. Sur la base du mandat et du plan d'action décrits dans le rapport, le Conseil est invité à approuver la création de ce nouveau comité, qui veillera à ce que les questions de communication soient examinées et traitées de manière approfondie. Le Comité veillera à l'efficacité globale de la stratégie de communication de la FAAFI, en garantissant la transparence, un engagement plus large et un soutien au sein de la Fédération.
58. Le Président de séance a noté qu'en l'absence de commentaires de la part des membres du Conseil sur la création d'un Comité permanent de la communication, il était demandé au Conseil d'approuver la recommandation telle qu'elle figure dans le rapport susmentionné. Le Conseil a approuvé cette recommandation.
- **Décision 54/7 : Le Conseil a approuvé la création d'un comité permanent des communications**

59. Le président ajoute que ce nouveau comité a besoin de membres et demande aux associations de soumettre des membres à la réserve d'expertise par l'intermédiaire de leur association. Il ajoute également que le nouveau comité permanent a besoin d'un président et d'un coprésident, et il propose de maintenir les deux coprésidents actuels, Juan Antonio Casas Zamora (AFICS-Panama) et Aye Win (AFICS-Myanmar), en reconnaissance du travail qu'ils ont déjà accompli pour mettre en route les travaux du comité. Le Conseil a accepté sa proposition.

- **Décision 54/8 : Le Conseil a approuvé par acclamation la nomination d'un président (Juan Antonio Casas Zamora, AFICS-Panama) et d'un coprésident Aye Win (AFICS-Myanmar) pour le Comité permanent des communications nouvellement créé.**

Point 12.a/5 de l'ordre du jour : Remise d'un certificat d'appréciation à Douglas Helland pour ses longs et loyaux services (Conseil 54/2024/D.10.a/5)

60. Le président aborde ensuite un autre point de l'ordre du jour, à savoir la remise d'un certificat d'appréciation à Douglas Helland (ARICSA). Il rappelle que Doug Helland est l'une des personnes qui a travaillé dans les coulisses et qui a apporté un soutien technique au site web de la FAAFI pendant de nombreuses années. Il a développé le tout premier site web et, depuis 2000, il a contribué à maintenir le site web aussi à jour que possible et on peut toujours compter sur lui pour assurer le bon fonctionnement du site web. Il a demandé au Conseil d'approuver la reconnaissance de ce mérite.

- **Décision 54/9 : Le Conseil approuve par acclamation l'attribution d'un certificat d'appréciation à Douglas Helland.**

Point 10.b de l'ordre du jour : Adhésion

61. Marashetty Seenappa (AFUNPI), co-président de l'actuelle Commission ad hoc du Bureau pour les adhésions et la revitalisation des membres, a donné un aperçu des réalisations de la Commission l'année dernière et a présenté les deux rapports soumis au Conseil, qui sont les suivants :

1. Rapport du groupe de travail ad hoc sur les adhésions et mises à jour sur les contacts avec les associations, pour information (Conseil 54/2024/D.10.b/1).
2. Justification de la création du Comité permanent des adhésions. Mandat et composition du Comité (Conseil 54/2024/D.10. b.2) pour approbation.

62. Il a noté que lors de la 52^{ème} session du Conseil, les associations avaient déjà signalé et transmis le message que la FAAFI n'interagissait pas suffisamment avec les associations et que certains problèmes au sein des associations membres n'étaient pas abordés par la FAAFI. Lors de la 53^{ème} session du Conseil, et après examen des décisions prises par le Conseil et du plan de travail, il est apparu clairement que le plan de travail devait inclure l'appui de la FAAFI aux associations membres. À cette époque, il s'agissait essentiellement d'un travail d'une seule personne. Cependant, à ce moment-là, Abdou Khadre Diakhate (AFICS-Sénégal) a été élu vice-président et s'est joint aux vice-présidents Marashetty Seenappa pour travailler sur cette question.

63. Abdou Khadre Diakhate, co-président du Comité ad hoc sur les adhésions et la revitalisation, a indiqué que de nombreuses associations fonctionnaient bien, mais que d'autres avaient des problèmes d'adhésion en raison d'un certain nombre de questions, notamment le vieillissement et l'invalidité des membres seniors, et que très peu de nouveaux membres se joignaient à l'association. Les associations ont besoin du soutien et de l'assistance de la FAAFI. Il a fourni des informations sur le statut du Nigeria qui essaie de se renouveler ainsi que sur le Ghana qui envisage également de devenir membre et de préparer les documents nécessaires.

64. UNAPATA-Tanzanie est un bon exemple de l'importance de l'aide et des contacts. En 2020, la Tanzanie a dû faire face à de terribles inondations et à Covid. Cependant, Marashetty Seenappa avait pris contact avec quelques retraités de l'ONU et, grâce à l'aide de la FAAFI, il a pu se rendre en Tanzanie et offrir son soutien au nom de la FAAFI. D'autres projets pour l'année prochaine seraient d'aider le Zimbabwe, le Libéria, la Mauritanie et le Laos qui ont tous exprimé leur intérêt à rejoindre la FAAFI.
65. Le coprésident Seenappa a ensuite justifié la création d'une commission permanente des adhésions en soulignant que certaines associations manquaient d'initiative pour recruter de nouveaux membres ou avaient un faible leadership. En outre, les contraintes économiques entraînent une diminution du nombre de membres, à laquelle s'ajoute la difficulté de trouver de nouveaux retraités, des conjoints réticents à adhérer, une diminution des contributions financières ou une perte de contact entre les associations et la FAAFI. Par conséquent, la FAAFI reçoit un nombre croissant de demandes de soutien. C'est pourquoi la commission ad hoc du Bureau a été créée. Deux exemples de réussite sont UNAPATA-Tanzanie et Côte d'Ivoire (AIAFI-SNU), mais il y a encore du travail à faire. Pour mieux servir les associations, il faut un comité organisé de manière systématique, conformément au nouveau règlement intérieur. C'est sur cette base qu'il est proposé de créer un Comité permanent sur les adhésions et la revitalisation, conformément aux autres Comités permanents de la FAAFI déjà opérationnels.
66. De nombreuses associations ont remercié les coprésidents pour le travail accompli et à accomplir par les vice-présidents Marashetty Seenappa et Abdou Khadre Diakhate ainsi que pour le mandat proposé pour le comité permanent. Les autres commentaires ont porté sur les points suivants :
- Le mandat fait référence aux nouvelles associations, mais la priorité devrait être accordée aux associations dormantes ou inactives.
 - Il pourrait être rentable de faire appel à l'aide des pays voisins.
 - Les contacts personnels sont particulièrement importants
 - Nécessité d'être présent à l'intérieur du pays, le Fonds de pension pourrait être utile.
 - Préparer une boîte à outils que les nouvelles associations potentielles pourraient utiliser pour les aider à créer de nouvelles associations.
 - Quels sont les besoins des autres retraités ?
 - Appuie le mandat mais pourrait être élargi.
 - La priorité devrait être donnée aux associations dormantes, mais il faut noter qu'il n'y a pas d'association en Roumanie, en Bulgarie et en Pologne.
 - Il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir une association dans chaque pays, mais au niveau régional.
 - Une ligne budgétaire est nécessaire pour soutenir cette commission.
 - Il est particulièrement important d'augmenter le nombre de membres de la FAAFI pour montrer au Comité mixte des pensions la force de la FAAFI.
 - Il faut prêter attention aux membres dont les cotisations sont en retard.
 - Il peut y avoir des retraités qui connaissent bien un pays particulier en raison de leur expérience professionnelle.
 - Il serait utile d'avoir plus d'informations sur les pays africains qui ont déjà été contactés afin de voir comment une aide supplémentaire pourrait être apportée.
 - La possibilité d'associations multi-pays
 - Faire une analyse systématique des pays pour connaître leurs paramètres.
 - Nécessité d'un « champion » dans un pays qui puisse initier la création d'une association.
 - Nécessité de faire circuler la valeur ajoutée qu'apporte la FAAFI.
 - Les associations plus importantes doivent également maintenir le nombre de leurs membres.
 - Le mandat se concentre sur les membres en sommeil et les nouveaux membres, mais qu'en est-il de l'ensemble des membres ?

- Pertinence et comment la FAAFI peut-elle aider les retraités, une approche conjointe de tous les comités et associations.
 - Les pays d'Europe de l'Est ne sont pas représentés, il faut se concentrer sur l'intégration des personnes vivant dans les pays voisins.
 - Davantage de contributions sont nécessaires pour les termes de référence.
 - Afin de maintenir et d'accroître l'impact de la FAAFI, des associations fortes sont nécessaires sur le terrain.
 - Le comité devrait avoir une bonne répartition géographique de ses membres.
67. Gerhard Schramek note qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle discussion et soutient la création du Comité, mais aussi l'élaboration du mandat afin d'élargir la composition globale de la FAAFI. Il est important d'essayer d'augmenter le nombre de membres de la FAAFI pour s'assurer que la FAAFI continue à jouer son rôle de représentant au sein de tous les organes des pensions. Il note que le nombre total de membres de la FAAFI est en baisse et que l'on s'est demandé par le passé si la FAAFI était vraiment représentative de tous les retraités, et il ne veut pas que cela se reproduise.
68. La présidente de séance espère que les deux vice-présidents ont pris note des commentaires et des révisions du mandat, de sorte que le mandat de la commission intègre ces considérations supplémentaires.
69. Le Conseil a approuvé la création du Comité permanent sur les adhésions et la revitalisation, à condition que son mandat soit élargi pour mettre l'accent sur l'augmentation du nombre de membres de la FAAFI dans son ensemble et sur l'attention à accorder aux associations dormantes.
70. Le Conseil a approuvé la création d'un nouveau Comité permanent sous le pilier «Adhésion».
- **Décision 54/10 : Le Conseil a approuvé par acclamation la mise en place d'un nouveau Comité permanent des adhésions, étant entendu que le mandat sera élargi de manière à mettre l'accent sur l'augmentation du nombre d'adhésions à la FAAFI dans son ensemble et à accorder l'attention nécessaire aux associations en sommeil.**
71. La présidente de séance souligne qu'il est nécessaire de nommer un président et un coprésident et demande au Conseil d'approuver la nomination des vice-présidents Marashetty et Abdou Khadre Diakhate en tant que coprésidents du nouveau comité permanent des adhésions et de la revitalisation.
- **Décision 54/11 : Le Conseil a approuvé par acclamation la nomination d'un président (Marashetty Seenappa (AFUNPI) et d'un coprésident Abdou Khadre Diakhate (ASAFI-Sénégal) pour le Comité permanent des membres nouvellement créé.**
72. Sur un point d'ordre, AFICS-NY a déclaré que dans le cadre de la discussion présentée, il avait été proposé que tous les autres comités se réunissent. Par conséquent, le mandat doit être revu afin d'ajouter une proposition de valeur à cet effet, en notant qu'il est important de commencer petit et de construire grand.
73. Le président déclare que ce point sera pris en compte dans le mandat et que l'idée de commencer modestement sera intégrée dans le plan de travail, qui est plus spécifique. Il ajoute qu'il transmettra les préoccupations des membres au nouveau Bureau.

**Point 10.c de l'ordre du jour ASHIL - Assurance maladie après service
et soins de longue durée après la cessation de service**

74. Le président ouvre ce point en remerciant le président Jay Karia pour le travail substantiel et important qu'il a accompli, ainsi que pour celui entrepris par l'équipe centrale de la FAAFI du Comité permanent de l'assurance maladie après la cessation de service et des soins de longue durée (ASHIL) au cours de l'année écoulée. Jay Karia a ensuite présenté le rapport du comité (Conseil 54/2024/D/10.c), ajoutant qu'il était fier du comité, de son travail assidu et de ses réalisations. Le président a ensuite présenté les grandes lignes du rapport de la commission.
75. Son premier commentaire porte sur les observations et recommandations formulées par le CCI dans son rapport (JIU/REP/2023/9), dans lequel il note que le personnel recruté localement en dehors des villes sièges et les retraités ne participent pas suffisamment à l'élaboration des politiques d'assurance maladie, ce qui est crucial pour une bonne gouvernance et une administration appropriée, et recommande donc aux organisations de veiller à ce que tous les groupes de participants au régime, y compris le personnel recruté localement sur le terrain et les retraités, soient représentés dans les organes de gestion, de contrôle et de consultation du régime d'assurance maladie. Il a noté qu'il s'agissait de leur première recommandation et qu'elle devrait permettre de garantir que les retraités soient représentés en tant que membres à part entière dans tous les comités de gestion/conseil de l'assurance maladie des Nations unies.
76. Il a également indiqué que le CCI avait également noté que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) demeuraient sous-financés. Bien que ces engagements figurent à l'ordre du jour des organes directeurs, du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et des commissaires aux comptes en tant que problème à l'échelle du système depuis les années 1990, le financement de ces engagements est un objectif qui n'a pas été atteint, puisque seulement 31 % des fonds sont financés. L'adoption de la méthode de paiement au fur et à mesure de l'accumulation des droits n'est pas seulement une question de bonne gestion financière pour la viabilité financière à long terme, mais aussi de transparence et d'efficacité dans les discussions budgétaires au niveau législatif.
77. L'étude du CCI a également observé que les soins de longue durée n'étaient généralement pas couverts par l'assurance maladie et restaient un besoin non satisfait. Cela s'explique principalement par des contraintes de financement. Sur les vingt-cinq régimes d'assurance maladie examinés, seuls huit prévoient une couverture des soins de longue durée. L'étude a précisé que l'objectif principal de l'assurance des soins de longue durée n'était pas de prévenir ou de guérir les maladies, mais de répondre au besoin d'assistance non médicale pour les activités quotidiennes courantes, à la fois à domicile et dans les établissements de soins. Les soins de longue durée sont associés non seulement aux soins gériatriques, mais ils peuvent également être requis par des jeunes souffrant d'affections physiques ou mentales prolongées ou indéfinies.
78. Il résume ensuite les résultats de l'enquête générale qui a été distribuée à toutes les associations et qui comportait cinq questions. Trente et une associations ont répondu, soit environ la moitié des membres. Presque toutes les associations considèrent qu'il est important que la Fédération continue à s'impliquer fortement dans les questions d'assurance maladie liées à l'ASHI. Certaines réponses ont attiré l'attention sur le fait que les retraités ont de plus en plus besoin de services de santé à mesure qu'ils vieillissent, et que la plupart des retraités des organisations des Nations Unies n'ont pas d'autre assurance maladie abordable et dépendent presque exclusivement de l'ASHI.
79. L'enquête envoyée à dix-huit associations africaines a reçu dix réponses et il a noté que les associations membres africaines rencontraient des difficultés pour accéder aux soins de santé dans leur pays de résidence. Les raisons invoquées sont le manque de plateformes techniques adéquates, dans certains cas, la compétence variable des ressources humaines et les systèmes de financement restrictifs pour les participants assurés. En effet, dans certains pays, la plupart des prestataires de soins de santé ne reconnaissent pas la carte d'assurance ASHI délivrée par CIGNA, ce qui signifiait que la personne assurée était obligée de préfinancer la totalité des dépenses de la consultation et du traitement avant d'être ensuite remboursée par l'assurance maladie. En outre, en raison du manque d'infrastructures

médicales dans leur propre pays, certains retraités sont contraints de se faire soigner dans d'autres pays, en ajoutant à leurs frais les coûts de transport pour eux-mêmes ou les membres de leur famille qui les accompagnent.

80. Il a également présenté le plan d'assurance médicale (MIP), qui est un régime d'assurance maladie pour le personnel actif et les retraités recrutés localement dans les lieux d'affectation hors du siège de l'ONU et opérant sur le terrain. Il y a environ 70 000 bénéficiaires de l'ASHI, dont 13 500 sont inscrits au MIP, ce qui représente 20 % de l'ensemble des membres de l'ASHI. Le MIP est conçu et tarifé pour une utilisation locale. Toutefois, les associations présentes sur le terrain ont mentionné l'écart existant entre la couverture de l'ASHI pour le personnel recruté localement dans le cadre du MIP et celle de l'ancien personnel des agences spécialisées basé sur le terrain. Afin d'examiner et de contrôler cette situation, le Secrétariat de l'ONU a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner les dispositions du PIM en se concentrant sur la gouvernance et le contrôle. Il a ensuite détaillé les huit recommandations soumises au Conseil.
81. L'AAFI-AFICS-Genève a présenté un document supplémentaire pour information (Conseil 54/2024/D.10.c/1a) sur la représentation des retraités au sein du comité de gestion des assurances du système des Nations unies. Ce document résume la situation concernant l'historique et la situation actuelle des retraités dans la structure des différents comités de gestion des assurances. Bien qu'il ait été noté avec satisfaction que certaines organisations ont autorisé la pleine participation des retraités, d'autres restent réticentes et limitent leur représentation à un statut d'observateur. Il a noté que c'était particulièrement le cas au Secrétariat de l'ONU et a ajouté que ce statut limité était préjudiciable aux retraités en tant que catégorie distincte de bénéficiaires et au régime médical lui-même en raison du déséquilibre dans la représentation des intérêts entre les membres actifs et les retraités. Compte tenu de la recommandation du CCI à cet égard, l'AAFI-AFICS s'est sentie obligée de souligner la situation et de demander que des mesures de suivi soient prises pour mettre fin à la privation des retraités du statut de représentation à part entière dans les comités de gestion.
82. De nombreuses associations ont fait les commentaires suivants :
- Remerciements à Jay Karia et à la commission permanente pour le rapport concis et bien rédigé.
 - Ont estimé que la réponse de la CIGNA à leurs demandes et requêtes était inadéquate, avec de longues procédures de remboursement et des procédures bancaires inutiles.
 - Recommande qu'un représentant de la CIGNA soit invité à l'une des sessions du Conseil.
 - A demandé qu'une attention soit également portée aux pays en conflit où il existe de nombreux défis médicaux et une pénurie aiguë de médicaments.
 - Reconnaît que l'harmonisation et la transparence sont de bons objectifs, mais en ce qui concerne l'harmonisation, un meilleur mot devrait être utilisé car il est important de s'assurer que l'harmonisation ne signifie pas un abaissement de toute couverture. Beaucoup ont estimé que ce mot pouvait être problématique et qu'il fallait donc trouver un mot plus approprié.
 - A suscité l'intérêt pour la nécessité des soins de longue durée.
 - A constaté que la complexité du système d'assurance maladie et la crise financière incertaine à laquelle les Nations unies sont actuellement confrontées, ainsi que les engagements non financés, impliquaient des risques financiers énormes pour tous.
83. Jay Karia remercie l'AAFI-AFICS-Genève pour son document complémentaire et le résumé de l'historique complet de la situation du statut des retraités dans les comités de gestion, qui est extrêmement important. Il ajoute qu'à chaque fois qu'une réunion est organisée avec les hauts fonctionnaires concernés du Secrétariat de l'ONU, la question du statut des retraités est toujours soulevée et discutée. La décision juridique rendue à cet égard a constitué une contrainte supplémentaire. Cependant, l'AFICS-NY a fait valoir que la décision juridique n'était pas un avis juridique approprié et a récemment rencontré le USG pour la stratégie de gestion, la politique et la conformité à ce sujet. C'est pourquoi la recommandation du CCI est si importante, et les associations doivent saisir toutes les occasions de faire valoir cette recommandation auprès de leurs organisations.

Une réunion est en cours d'organisation avec les experts juridiques de l'ONU et l'actuel chef intérimaire de la Section de l'assurance maladie et de l'assurance vie de l'ONU (HLIS) afin d'examiner cet avis juridique avec l'AFICS/NY, y compris ses experts juridiques qui sont très familiers avec la question. Le président a noté que bien que l'AFICS-NY ait un statut d'observateur au sein du Comité de la santé et de l'assurance-vie des Nations unies, en ce qui concerne les procédures de travail du comité, il a été convenu de tout faire sur la base d'un consensus.

84. En ce qui concerne les problèmes avec CIGNA, ils doivent être abordés directement avec CIGNA, qui est un tiers administrateur. Il a rappelé à tous que les régimes d'assurance sont basés sur les décisions prises par les comités d'assurance maladie et que les administrateurs tiers exécutent ces régimes selon les instructions. Quant aux contrats, ils sont signés par chaque organisation et les représentants de la FAAFI ne peuvent qu'essayer d'influencer ce que les régimes comprennent ainsi que leurs services aux clients. En ce qui concerne la question de l'harmonisation, l'objectif n'est pas de réduire les prestations, mais d'en relever le niveau pour atteindre certaines normes plus élevées. Quant à la question de savoir comment harmoniser, il s'agit toujours d'une situation complexe, mais ce qu'il faut faire, c'est harmoniser soigneusement et adopter les meilleures pratiques, ce qui permettra de réduire la diversité des prestations en vue de les améliorer. En ce qui concerne le financement de l'assurance maladie après la cessation de service, le Secrétariat a produit son huitième rapport en 2022 sur ce sujet, notant dans le rapport que les engagements non financés dans le système des Nations Unies s'élevaient à près de 20 milliards de dollars. Bien que la situation des engagements non financés ait été portée à la connaissance des États membres, démontrant combien il était important pour eux de payer ces engagements selon une méthode de paiement au fur et à mesure de l'accumulation, dans un souci de bonne gestion financière ou de viabilité financière à long terme, les États membres n'ont pris aucune mesure à cet égard. Cette information est toujours incluse dans les états financiers, de sorte que les États membres sont conscients de la situation, mais il incombait toujours à la FAAFI de s'organiser et de faire pression de manière appropriée en montrant que le financement des obligations en matière d'assurance maladie était insuffisant.
85. Le président note l'importance de l'assurance maladie pour les associations membres et réfléchit donc déjà à la manière d'intégrer ce point dans son propre programme de travail pour les années à venir. Il ajoute qu'il serait heureux de participer et de contribuer aux réunions organisées avec les hauts fonctionnaires au siège des Nations unies et, suivant les conseils du Comité permanent de l'ASHIL, il propose qu'une session hors ligne soit peut-être organisée lors de la prochaine session du Conseil avec les personnes appropriées de la CIGNA pour discuter directement avec elles des questions mentionnées par de nombreuses associations. Il est également disposé à en reparler avec le HLCM, le cas échéant, ainsi qu'à organiser des sessions d'information avec les syndicats du personnel, à savoir la FICSA, l'UNISERV et la CCISUA.
86. D'autres commentaires ont été formulés par les associations comme suit :
- Accueille favorablement la déclaration du Président qui note qu'il abordera les principales questions mentionnées ici avec les hauts fonctionnaires de l'ONU.
 - Demande que soit examinée la nécessité d'une réinscription pour les retraités et que soit déterminée si l'assurance maladie après la cessation de service peut être maintenue sans démarches administratives supplémentaires.
 - A demandé que davantage d'informations sur l'assurance maladie de l'ONU soient disponibles sur les sites web des agences spécialisées.
 - A noté qu'il était important de renforcer les capacités des associations afin qu'elles puissent répondre aux questions sur les soins de santé pour les retraités.
 - Constatant que le partage d'informations sur les pensions et d'autres activités était assuré par la FAAFI et d'autres associations dans le cadre des séminaires de préparation à la retraite, il serait bon d'en faire de même pour les programmes d'assurance maladie après la cessation d'activité.
 - Demandé que des communications soient partagées avec le Secrétaire général, le CCS et le HLCM au sujet des préoccupations de la FAFICS concernant l'adéquation de l'ASHI dans

l'ensemble du système des Nations Unies et ses coûts pour les retraités. Il a été noté que les dispositions relatives à l'ASHI pour les retraités des Nations Unies ont été officiellement approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1967 (A/RES/67/238) afin de s'assurer que les retraités puissent continuer à avoir accès à une couverture médicale après leur service, reflétant ainsi l'engagement de l'Organisation pour le bien-être de son ancien personnel. La variabilité et l'adéquation de la couverture existante ont été soulignées dans le récent rapport du CCI, de même que la nécessité d'une représentation effective des organismes de retraités au sein des comités et conseils d'assurance médicale de l'ONU et des institutions spécialisées.

- Demande que, dans la mesure où les associations les plus importantes situées dans les villes sièges (New York, Genève, Rome, Paris, Vienne) ont établi des contacts/membres au sein des commissions médicales des agences, la possibilité pour ces associations de faire remonter les préoccupations des retraités des villes plus petites auprès de leur AFICS nationale soit envisagée. Par exemple, si des retraités ont des problèmes liés à l'assurance maladie après la retraite concernant les plans médicaux de la FAO, du PAM et du FIDA, ils pourraient être transmis à la FFOA par l'intermédiaire de leur AFICS nationale pour qu'elle les soulève auprès du comité médical/de sécurité sociale de l'organisation concernée à Rome. De même, l'ARICSA pourrait le faire avec les agences à Vienne. Cette initiative permettrait de rapprocher les associations sous l'égide de la FFOA.
- A noté que l'assurance soins de santé était importante pour les membres, mais que ce qui était fourni aux membres était un forum, mais aucune réponse réelle aux questions et aux défis en matière d'assurance santé auxquels sont confrontés les retraités. C'est par l'intermédiaire des associations nationales et de la FAAFI que des réponses pourraient être apportées, ce qui démontrerait également la valeur de la FAAFI. Beaucoup de ceux qui se retirent des programmes d'assurance étaient des associations nationales en raison des coûts, en particulier pour ceux qui ont de petites pensions.
- A noté l'importance des soins de longue durée et le fait que leur besoin est plus urgent.

87. La vice-présidente Deborah Landey félicite Jay Karia et son équipe et informe le Conseil que ce qu'ils voient dans le rapport ASHIL démontre le travail incroyable du Comité permanent et de ses membres qui représentent de nombreuses associations à travers la Fédération. Elle rappelle que Georges Kutukdjian (AAFU-AFUS-France), responsable de la mise en place du Core Group sur ASHIL, a mis l'accent sur la planification de la succession et pense qu'un autre message d'appréciation devrait lui être envoyé, d'autant plus que de nombreux autres Comités suivent ce modèle qui est essentiel pour l'avenir de la FAAFI. Le président émérite, Andres Castellano, a félicité Jay Karia et son équipe pour leur participation, notant que leur travail était un véritable exemple à suivre pour les autres comités permanents.

88. Jay Karia répond à nouveau aux questions soulevées, en commençant par l'exigence selon laquelle les membres du personnel qui prennent leur retraite doivent se réinscrire aux régimes d'assurance maladie dans un certain délai, faute de quoi ils perdent la possibilité d'être assurés par l'intermédiaire des Nations unies. Il a expliqué que cette situation était due au fait que les primes des retraités assurés étaient perçues par le biais des pensions et qu'il devait donc y avoir un lien avec leurs pensions pour que les primes d'assurance maladie soient débitées. Il s'agit d'un problème pratique qui a été discuté avec le Fonds de pension, mais il ne semble pas y avoir de solution à l'heure actuelle. Toutefois, il a fait remarquer qu'il incombait à tous ceux qui organisent des séminaires de préparation à la retraite de veiller à souligner cette exigence au cours de leurs présentations, afin que les retraités disposent des informations correctes à cet égard.

89. En ce qui concerne le renforcement des capacités, Jay Karia ajoute qu'il y a beaucoup de matériel sur le site web de l'ONU, mais que les associations locales doivent soulever leurs problèmes par l'intermédiaire de leurs organisations, compte tenu des contrats nombreux et variés avec des différences dans les avantages. En ce qui concerne CIGNA, il pense qu'il serait bon de faire l'inventaire des plaintes pour déterminer où se situent les problèmes et s'il y a des points communs, puis de les

aborder directement avec l'organisation/l'agence concernée ou avec l'administrateur tiers. En ce qui concerne l'assurance dépendance, le Comité permanent est conscient des coûts élevés actuels aux Etats-Unis et du fait que dans d'autres pays il peut y avoir une certaine forme de dépendance ; il n'y a donc aucune intention de supprimer quoi que ce soit, mais il faut se rendre compte qu'il existe un équilibre délicat entre les coûts élevés et les soins appropriés.

90. Une série supplémentaire de commentaires a été entendue, dont les suivants :
- Il a été noté qu'une délégation avait introduit des recours en raison des coûts d'assurance et attendait une réponse du Tribunal administratif des Nations unies, car il était difficile de devoir payer jusqu'à 25 % de leurs pensions.
 - Comme indiqué dans certains pays, les régimes d'assurance des Nations unies n'ont pas été acceptés par les services gouvernementaux compétents, même s'ils sont plus complets que les régimes approuvés au niveau national. Cela a conduit à des situations où un retraité peut devoir détenir deux régimes d'assurance supplémentaires. La Thaïlande et l'Australie ont toutes deux fait état de problèmes de cette nature.
 - Signale que certaines associations sont satisfaites de voir le MIP inclus dans le rapport du Comité permanent, mais note que le MIP n'offre pas de couverture mondiale, ce qui constitue un problème.
 - Suggère que la diffusion du rapport FAAFI qui peut être envoyé au Secrétaire général soit également envoyée aux Fonds et Programmes.
 - Proposé qu'un symposium sur le type et la disponibilité des établissements de soins de longue durée, et leur couverture pertinente par les compagnies d'assurance.
91. Lucien Back (AFICS-Pays-Bas), membre du groupe central du Comité permanent de l'ASHIL, a fait remarquer au cours de la discussion que le mot «harmonisation» devait être clarifié. Il a également noté qu'il y avait un certain nombre de plaintes concernant les MIP car ils sont la façade pour les assurés, mais les conditions n'ont pas été établies par eux mais par les organisations des Nations unies, mais il y a un besoin de plus de transparence avec plus de visibilité donnée aux bureaux d'assurance maladie dans les organisations. Il ajoute que les enquêtes indiquent clairement que le personnel et les retraités n'ont pas été informés des possibilités et des exigences et qu'ils trouvent le système confus.
92. Le Président prend note du sentiment d'acceptation générale de toutes les recommandations figurant dans le rapport, avec une légère modification de la formulation de «harmonisation » en «harmonisation vers les meilleures pratiques» ou une formulation similaire.
93. Le Conseil a ensuite convenu qu'il n'avait pas d'objection à l'égard des huit recommandations et qu'elles étaient approuvées en tant que telles. approuvées en tant que telles.
- **Décision 54/12 : Le Conseil a approuvé les huit recommandations telles que présentées par le Comité permanent de l'ASHIL dans son rapport (Conseil 54/2024/D/10.c/1) avec une modification de la recommandation 2 visant à remplacer le mot «harmonisation» par «harmonisation vers les meilleures pratiques».**
94. Le Président a ensuite mentionné qu'après la conclusion de cette session du Conseil, la FAAFI organiserait un séminaire de préparation à la retraite pour le personnel de l'ESCAP et des Nations Unies à Bangkok. Cette réunion hybride d'une demi-journée sera organisée par le Président Jerry Barton et le Vice-président Marashetty Seenappa et ils ne manqueront pas d'aborder la question de l'assurance maladie après la cessation de service et de toutes les exigences pertinentes en matière de services d'assurance maladie.
95. L'AAFI-AFICS-Genève a fourni des informations sur un document relatif à la pratique de la santé mentale au travail (Conseil 54/2024/D.10.c/4). Ce document, à l'attention de la FAAFI, fait suite au rapport JIU/REP/2023/4 du Corps commun d'inspection sur la santé mentale. En effet, les risques

inhérents à la fonction publique internationale sont supérieurs à la moyenne des autres secteurs d'emploi privés ou publics, ce qui entraîne une dégradation constante de la santé mentale du personnel de l'ONU. Le CCI a donc appelé à la mise en place d'une forme inter-organisationnelle unique et d'une approche commune sous le label «One United Nations», regroupant toutes les agences des Nations Unies du système, et à la mise en place des structures, du personnel et du financement nécessaires, afin de disposer d'une gestion multifonctionnelle dédiée, s'occupant efficacement de la santé mentale et du bien-être du personnel. La stratégie élaborée par le CCI pour aider à réduire les risques inhérents à l'emploi de la fonction publique internationale comprend onze recommandations.

96. L'AAFI-AFICS-Genève a invité le Conseil de la FAAFI à examiner le rapport du CCI et a noté que les personnes actives d'aujourd'hui sont les retraités de demain.
97. Le Président déclare que le Bureau prendra en compte cette question pour l'année prochaine et, d'après son expérience au sein des Comités des pensions du personnel pour les cas d'invalidité, de nombreux cas ont été approuvés principalement en raison d'un épuisement professionnel et donc d'une incapacité à poursuivre le travail. Il ajoute qu'il s'agit d'un véritable problème pour le personnel en place, ce qui signifie qu'il en est de même pour les anciens membres du personnel. Il pense que la FAAFI devrait envisager de se pencher sur cette question cruciale, peut-être en partenariat avec les organisations, afin d'aider à atténuer ces risques.

Questions relatives aux associations (suite...)

98. Les associations membres ont été invitées à fournir des informations sur leurs activités. Les discussions ont commencé avec l'**AFICS-Myanmar** qui a fourni une mise à jour de son rapport présenté l'année dernière au Conseil, soulignant les défis auxquels les retraités sont confrontés en raison des taux de change décalés. Toutefois, il a souligné que les retraités ont commencé à recevoir leurs prestations mensuelles à un taux plus flexible à partir de novembre 2023. Il a fourni des informations supplémentaires sur les communications avec la CCPPNU, et en particulier avec l'UNFCU, qui ont été organisées par la FAAFI. Il a conclu en disant que les difficultés persistent car le conflit armé fait rage dans tout le pays, avec des coupures d'électricité quotidiennes de huit à douze heures. D'autres insécurités sont apparues, en particulier l'augmentation de la criminalité due à l'effondrement de la loi et de l'ordre, ainsi que la loi sur la conscription récemment imposée, qui ajoutent à la misère croissante ressentie par tous.
99. Le Président de l'**AFICS-Myanmar** a également pris la parole, après quoi le Président de la FAAFI a déclaré que ses commentaires sur l'assistance personnelle apportée aux membres étaient très appréciés. Il a ajouté que cela devrait servir de modèle, notant que l'**AFICS-Myanmar** dispose de données sur tous les membres, de sorte que les membres peuvent être facilement contactés, et la fourniture d'une assistance pour d'autres exigences telles que les certificats de droits, ce qui est très louable.
100. Treize autres ont ensuite présenté leurs activités, résumées ci-dessous :
- L'**AFICS-Japon** a parlé de son intérêt pour les activités de sensibilisation auprès des jeunes, en organisant des conférences et des événements pour atteindre les étudiants universitaires au Japon et les inviter à participer à des séances d'information, en les présentant et en les intéressant à la fonction publique internationale pour leur travail futur. L'association publie également une lettre d'information deux fois par an et fournit de nombreux services par le biais de séminaires sur les pensions et de sessions d'aide pour la certification numérique des droits.
 - L'**AFUNPI-Inde** organise des réunions mensuelles à des fins sociales et d'échange d'informations. Des spécialistes et d'autres experts sont invités à prendre la parole lors de ces réunions mensuelles et les membres et les conjoints se réjouissent de pouvoir participer à ces réunions. Des spécialistes et d'autres experts sont invités à prendre la parole lors de ces réunions mensuelles et les membres et leurs

conjoints se réjouissent de se retrouver, ce qui contribue à les unir. Des séminaires de préretraite sont organisés régulièrement et l'association se réjouit de célébrer son 50^{ème} jubilé en 2025.

- L'**AFICS-Philippines** compte six comités actifs et, par l'intermédiaire de son comité des membres, elle est beaucoup plus à l'écoute de ses membres, et elle a pu contacter des collègues grâce à la lettre envoyée par l'intermédiaire de la CCPNU. En janvier, ils ont tenu une assemblée générale hybride au cours de laquelle son règlement intérieur a été approuvé. Une enquête a également été lancée auprès des retraités afin de comprendre leurs problèmes, parmi lesquels la faible réponse de CIGNA et les petites pensions. Ils explorent également les moyens de collecter des fonds par le biais de différentes activités, notamment l'organisation d'un voyage au Japon pour les retraités et la mise en place d'une action de proximité pour les personnes dans le besoin. Cette année, l'accent sera mis sur les femmes privées de liberté.
- **UNAPATA-Tanzanie** a noté que le nombre de ses membres avait augmenté et qu'avec le soutien du coordinateur résident, elle avait pu obtenir des cartes d'identité et une salle de réunion, ce qui lui permettait désormais d'organiser des réunions régulières. Des comités ont été formés et ils prévoient de rencontrer le personnel qui est sur le point de prendre sa retraite pour l'informer des étapes à suivre. Ils ont également ouvert des comptes bancaires pour l'association, qui sont actuellement en bonne santé. Cependant, comme l'assurance médicale est coûteuse, UNAPATA contribue à aider ceux qui ont des difficultés à payer les frais médicaux et considère que c'est un moyen d'attirer des membres. UNAPATA informera régulièrement la FAAFI.
- L'**AFICS-Bangladesh** comptait seize membres en 2008 et en compte aujourd'hui trois cents. Un plan de travail annuel a été élaboré, une base de données a été mise en place et un annuaire a été créé. Des cartes d'identification des retraités ont été délivrées et l'association dispose désormais d'un bulletin d'information. L'association observe également chaque année la journée internationale des personnes âgées, organise des ateliers avec des experts sur les questions de santé et organise des actions humanitaires pour les personnes dans le besoin.
- L'**AFICS-Brésil** compte 180 membres et 560 bénéficiaires, principalement à Rio de Janeiro, Sao Paulo et Brasilia. Le travail de son comité est aligné sur celui de la structure de gouvernance de la FAAFI. Ils tiennent des réunions régulières ainsi qu'une assemblée générale une fois par an. En ce qui concerne la communication, ils disposent d'une page web et communiquent par WhatsApp. Ils publient également un bulletin d'information tous les trois mois et promeut des événements sociaux et des campagnes de recrutement de nouveaux membres.
- L'**AFICS-Bolivie** s'est félicitée de pouvoir participer à cette session du Conseil. Elle a perdu un grand nombre de ses membres et a eu l'impression de repartir de zéro. Son équipe est petite, sans plan de travail structuré, et compte environ cent vingt membres. Avec la réduction du nombre de bureaux nationaux, elle pensait que les difficultés allaient s'accroître. Elle travaillait également avec les Volontaires des Nations Unies pour voir comment les gens pouvaient être aidés s'ils étaient à la recherche d'un emploi, même en tant que retraités. Elle compte sur le soutien de la FAAFI pour reconstruire l'AFICS-Bolivie.
- L'**AFICS-Addis Ababa** dispose d'un bureau approprié et bénéficie d'un soutien efficace de la part de l'UNECA, notamment lors de la session annuelle de l'assemblée générale. L'AFICS-Addis Ababa est en train de restructurer sa propre association. Elle compte environ huit cents membres et prévoit de faire beaucoup plus de choses, ce dont elle rendra compte lors de la prochaine session du Conseil.
- L'**AAFU-AFUS-France** peut être considérée comme une nouvelle association puisque Georges Kutukdjian a été président pendant 20 ans et qu'un nouveau président a pris le relais. Toutefois, il faut du temps pour procéder à des changements, en particulier à la lumière du changement de membres et de statut. Ils ont revu leur nombre de membres et ont constaté qu'ils étaient environ cinq cents de moins, mais leur engagement reste fort et ils s'attendent à un dévouement encore plus grand, même avec un nombre de membres plus faible.
- **RUNSAN-Nepal** compte environ 140 membres à vie. Ils se réunissent une fois par mois avec de nombreux comités et ont un comité sur le bien-être mental. Cependant, ils demandent toujours des locaux au PNUD. Ils sont à la recherche d'informations et de moyens pour développer l'association.
- **AFICS-Burkina Faso** a élu hier un nouveau président. Des informations sur le Bureau nouvellement élu seront envoyées. Ils sont hébergés par le Centre d'information.

- L'**AFICS-Chile** compte environ 600 membres, mais beaucoup ne sont pas très actifs, la CEPALC les soutient et met un bureau à leur disposition. Ils ont un nouveau site web et sont reconnaissants pour ce qu'ils apprennent des autres lors de la session de ce Conseil.
 - L'**AFICS-Niger** est représentée au sein du Comité permanent de l'ASHIL et suggère qu'une lettre soit adressée au coordinateur résident car elle a besoin d'une salle de réunion et d'un certain nombre de facilités administratives.
101. La vice-présidente Deborah Landey informe le Conseil qu'une lettre a été rédigée au nom du président de la FAAFI pour le chef de la coordination du développement des Nations unies et que cette lettre sera envoyée à tous les coordinateurs résidents pour leur demander d'aider toutes les associations de la FAAFI. Il s'agit d'une demande formelle et la FAAFI informera tout le monde lorsque la lettre sera signée et envoyée.
102. Le Président déclare que les informations partagées constituent un excellent échange d'informations et que c'est grâce aux associations membres que ce point a été mis à l'ordre du jour. Il estime qu'il est important de connaître les activités, les défis et les initiatives prises par les différentes associations. Cet échange est un moyen efficace d'établir des liens, de partager des expériences et d'aider à développer l'idée que l'information ne doit pas nécessairement provenir de la Fédération, mais aussi, horizontalement, de l'AFICS à l'AFICS.

Point 10d.5 de l'ordre du jour : Situation des anciens participants à la CCPPNU dans l'ex-URSS, la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie

103. Le Président présente le point suivant (54/2024/d.5) qui vise à tenter de résoudre le problème des retraités de l'ONU originaires de l'Union soviétique qui, en raison d'un accord entre l'ONU et l'Union soviétique, ont vu leurs pensions payées directement à l'Union soviétique. Ce problème existe toujours, mais la FAAFI ne savait pas combien de bénéficiaires étaient encore en vie et a essayé d'entrer en contact avec eux au cours des dernières années. La CCPPNU n'a pas non plus été en mesure de localiser ces personnes. Au fil des ans, Katia Chestopalov a été la personne de contact avec ces personnes, mais elle n'était plus en mesure de continuer à le faire. Toutefois, il est important de maintenir ce point à l'ordre du jour en signe de solidarité. Le Président ajoute qu'il souhaite que la responsabilité soit maintenue auprès de l'AAFI-AFICS-Genève et qu'elle continue à jouer un rôle moteur dans ce dossier.
104. En réponse à une question, le Président dit que si la FAAFI découvre que certains de ces retraités sont en vie, alors la FAAFI examinera les moyens de les aider. La FAAFI ne s'adresserait pas à l'Assemblée générale ou à la CCPPNU, mais elle essaierait entre nous de voir s'il existe un moyen de leur apporter un soutien. A la question de savoir si la FAAFI doit prendre en compte les retraités de Palestine, le Président répond par l'affirmative.

Déclaration du représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les investissements, M. Pedro Guazo

105. Le Conseil souhaite la bienvenue au représentant du Secrétaire général, M. Pedro Guazo, qui commence par dire que c'est la cinquième fois qu'il se présente devant le Conseil. Au cours de ces cinq années, le Fonds de pension a connu des périodes fastes et d'autres plus difficiles. Heureusement, aujourd'hui, le Fonds traverse une période faste. 2022 a été une année très difficile pour les marchés financiers en raison d'une forte inflation et d'une augmentation spectaculaire des taux d'intérêt. Ces taux d'intérêt plus élevés ont affecté la valeur du marché, en particulier les actifs à long terme. Toutefois, à l'heure actuelle, la valeur de marché du Fonds a atteint un niveau record de 92,3 milliards de dollars au 30 juin 2024, grâce à la reprise après le recul de 2023 et du premier semestre 2024, où

l'on a assisté à un formidable rallye, en particulier dans les portefeuilles d'actions publiques, avec des taux de rendement proches de 20 %, grâce à l'évaluation de quelques entités liées à des sociétés d'IA. Il est encore trop tôt pour parler de retournement complet, car l'inflation n'a pas été éliminée, il y a de nombreux problèmes dans le monde et, avec les prochaines élections américaines, il estime qu'il est important d'être prudent dans la gestion du portefeuille du Fonds de pension. L'année dernière, il y a eu une restructuration de la répartition des actifs et une augmentation de la part des titres à revenu fixe, ce qui permet de protéger le capital et de fournir des liquidités en temps de crise. Ainsi, grâce à ce positionnement, le Fonds reste défensif face à toute situation pouvant survenir, ce qui lui permet de réagir rapidement à toute incertitude potentielle.

106. Il a ensuite partagé des informations supplémentaires qui démontrent l'engagement total du RSG en faveur de la transparence. Il a noté qu'il y avait eu une augmentation du nombre de bulletins d'information, ainsi qu'une refonte du site web avec des informations utiles facilement accessibles qui peuvent être utilisées pour aider la FAAFI à informer ses électeurs et ainsi les aider à trouver l'information eux-mêmes, de sorte qu'ils puissent aller directement à la source.
107. Il a montré comment trouver des informations sur la performance du Fonds en allant sur le site web de la CCPNU et en montrant de nombreux tableaux différents, dont un avec des données historiques ainsi que les informations les plus récentes. Il a ensuite présenté un rapport de quinze pages qu'il a appelé l'«IRM» de la performance du portefeuille. Le tableau du site web montre la part du portefeuille qui est gérée en interne. Il a ajouté que le portefeuille n'est géré en externe que lorsqu'il y a un nouvel aspect inconnu du portefeuille et qu'une fois appris par des sources externes, cette partie du portefeuille est réintégrée dans le fonds. Il a conclu en disant que, dans l'ensemble, le Fonds était solide, bien financé, qu'il offrait un portefeuille conforme et qu'il le faisait de manière efficace en gérant la plus grande partie du portefeuille en interne et sur une base active.
108. Il a ensuite passé sa présentation aux questions qui ont porté sur les aspects suivants des investissements du Fonds :
- Principaux risques pour le Fonds qui le poussent à rester éveillé la nuit.
 - Le concept de «dédollarisation» et son impact sur le Fonds.
 - Pour assurer la viabilité du Fonds, les études actuarielles ont indiqué que le taux de rendement devrait être de 3,5 % et ce chiffre a été maintenu pendant de nombreuses années, mais il a maintenant été ramené à 3,4 %. Avec le redressement de la situation financière et la valeur de marché du Fonds qui est maintenant à son apogée, un autre chiffre devrait-il être atteint, ou devrait-il rester à 3,4 % ou remonter à 3,5 %.
 - Comment le Fonds de pension soutient-il les personnes confrontées à des situations d'urgence?
109. Le Président a déclaré que le Fonds de pension était globalement très complexe car il y avait des investissements sous la responsabilité de la RSG et ensuite toute l'opération de l'administration du Fonds sous la responsabilité de la CEPA. La FAAFI est satisfaite de l'accent mis sur la transparence et le GPR a répondu en publiant toutes ces données et ce qui a été l'objectif le plus transparent depuis que Warren Sach était le RSG et il offre ses félicitations pour ce succès. Le président s'est également réjoui des commentaires du RSG sur l'apprentissage par le biais d'une gestion externe et sur la réintégration de ce qui a été appris au sein de l'équipe d'investissement. Cela signifie que le personnel du Fonds est capable et désireux de travailler et d'apprendre, et que son moral est meilleur qu'il y a quelques années.
110. D'autres associations ont posé les questions suivantes :
- L'investissement des fonds ne devrait pas se faire uniquement aux États-Unis. Où en est-on ?
 - L'expertise externe serait provisoire - quels efforts ont été faits pour former le personnel à traiter des investissements complexes.
 - En période de crise financière, l'or est un bon investissement, alors qu'en est-il ?

- Rapports standards de l'industrie par rapport aux rapports personnalisés.
- Gestion des fonds gérés en externe - où ont-ils été gérés - aux États-Unis, en Europe ou ailleurs ?

111. Le RSG a apporté d'autres précisions, en commençant par les trois risques principaux dans l'investissement des fonds de pension :

- la **cybersécurité** - qui devient une menace plus importante pour tout le monde, mais avec le nom de l'ONU et le montant du fonds, la CCPNU est une cible importante. L'équipe d'investissement fait tout ce qui est en son pouvoir pour rester à la pointe de toutes les technologies afin d'être protégée le mieux possible.
- **situation économique à long terme/dédollarisation** - préoccupé par le long terme en ce qui concerne l'économie américaine et chinoise. Pour l'économie américaine, le niveau d'endettement est élevé et une crise pourrait survenir si d'autres ne veulent plus investir aux États-Unis. Actuellement, le dollar continue de se renforcer par rapport aux devises fortes et reste un refuge, mais il est important de garder à l'esprit qu'avec les niveaux d'endettement, tout peut arriver. Quant à l'économie chinoise, avec ses grandes opérations, un ralentissement signifierait une baisse de la demande, ce qui pourrait créer une situation financière difficile. Il est également important de comprendre que le monde est globalisé, ce qui signifie qu'investir dans une entreprise domiciliée aux États-Unis mais possédant des usines dans le monde entier signifie également que les revenus sont répartis dans le monde entier, tout comme les risques.
- **investissements** dans des outils et des personnes adéquats - l'Assemblée générale et le Comité mixte des pensions ont reconnu l'importance de disposer d'un personnel et d'outils adéquats. Les résultats ont montré qu'il s'agissait d'un bon investissement et il est prévu de poursuivre ces efforts alors que le paysage économique devient plus difficile.
- Le Fonds se conforme à toutes **les exigences statutaires** et l'OIM présente tous les documents financiers à la suite d'un processus d'audit et en respectant toutes les normes.
- Le tableau des cercles de contrôle partagé précédemment montrait tous les **organes de contrôle** qui vérifient les rapports financiers de l'OIM. Il y a un comité d'audit, un comité interne et de gestion des risques et bien sûr le CCQAB dont tout le monde sait qu'il visite méticuleusement chaque détail.
- En ce qui concerne les 3,4 % par rapport aux 3,5 %, le Comité des actuaires avec l'actuaire-conseil produit tous les deux ans la validation actuarielle qui passe en revue de nombreuses hypothèses. Cependant, il y a une incertitude sur le taux de rendement à long terme. Ils décident de la durée et du taux à utiliser sur la base de leur propre analyse. Pendant de nombreuses années, ce taux a été de 3,5 %, puis de 2,5 % jusqu'à l'année dernière. Pour les investissements, le taux de rendement réel avec un horizon de quinze ans avait pour objectif d'atteindre 3,5 %.
- Quant aux rumeurs selon lesquelles le Fonds allait être privatisé, il a déclaré que ce n'était qu'un mensonge. Les trois graphiques supérieurs sur la valeur de marché montrent la répartition et indiquent quels aspects du Fonds sont gérés en externe ou en interne.
- Sur la question de l'or - ce n'est pas bon pour nos objectifs ou pour les exigences de notre portefeuille. L'or peut avoir une valeur de réserve, mais il n'est pas liquide et n'apparaît jamais comme une bonne option car il est purement spéculatif et, un jour ou l'autre, cette bulle éclate et vous devez encaisser les pertes que vous ne pouvez pas liquider.

112. Le RSG a fait référence aux commentaires du Président, notant que l'OIM est forte financièrement, mais aussi qu'elle est une équipe solide de 165 personnes qui, on l'espère, sera une équipe de 185 personnes l'année prochaine. Les choses vont bien et l'OIM s'engage à être le portefeuille d'investissement le plus responsable en matière d'allocation d'actifs, en accord avec les valeurs de l'ONU.

113. Le président remercie à nouveau le RSG d'avoir présenté autant d'informations et fait remarquer que l'ONU dispose d'un régime à prestations définies dans lequel le risque n'est pas supporté par les

individus mais par le Fonds. Cela devient rare et, par conséquent, l'un des meilleurs moyens de protéger une prestation aussi importante est d'avoir une gestion et des investissements compétents pour assurer les cinquante prochaines années, et il remercie le RSG et son équipe d'avoir fait exactement cela pour nous tous.

Déclaration de Mme Rosemarie McClean
Directrice exécutive de l'Administration de la Pensions (CEPA), CCPNU

114. Le président a le plaisir de présenter Mme Rosemarie McClean, directrice du Fonds de pension, CEPA, Mme Sarah Mathieson, chef de l'unité d'analyse des données, et M. Brian Casatelli, qui est le membre du personnel local de la CCPNU à Bangkok. Il a fait remarquer que le régime de pension des Nations unies est un régime de prestations définies, ce qui est rare dans le monde d'aujourd'hui, et qu'il doit donc être protégé. Comme la FAAFI a déjà entendu le RSG sur l'état des investissements de la Caisse, qui est un aspect de l'équation, il était temps d'entendre le CEPA sur l'autre moitié de l'équation qui est l'excellente performance de l'administration, la collecte des fonds, le paiement des prestations, le traitement des demandes de renseignements, la gestion de la cybersécurité et la protection des actifs de la Caisse. Il a également indiqué que le nombre de bénéficiaires par pays pouvait être trouvé dans un document sur le site web Google Documents de la FAAFI.
115. Le CEPA a indiqué que l'administration des pensions faisait état d'une croissance régulière du nombre de participants et de bénéficiaires du régime. Ainsi, à la fin de 2023, le fonds de pension aura versé plus de 86 000 prestations périodiques à plus de 149 000 participants au régime. Le total des prestations versées actuellement est presque égal, avec 3,5 milliards de dollars de prestations versées contre 3,4 milliards de dollars de cotisations annuelles. La valeur de marché totale du fonds au 12 juillet 2024 est de 94,5 milliards de dollars. Elle a ajouté qu'en tant que régime à prestations définies d'une taille significative, l'ensemble de la population des Nations unies devrait être fière de ce programme et du personnel responsable du Fonds qui veille à ce que ce dernier existe toujours dans les années à venir. La Caisse est en pleine croissance, avec une augmentation du nombre de participants du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), due aux migrations et aux questions géopolitiques, tandis que le Secrétariat de l'ONU est resté relativement stable. Quant à la population de la Caisse, elle a noté qu'elle vieillissait, puisqu'il n'y avait que cinq cents retraités de plus de 90 ans en 2000 et qu'ils sont aujourd'hui plus de 4 000.
116. Elle a souligné l'importance du traitement et des services aux clients, ajoutant que 92,8 % des prestations de référence étaient traitées dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de tous les documents. La Caisse travaille également avec les organisations membres sur le traitement des prestations et ajoute qu'il s'agit de partenariats importants car elles fournissent des informations essentielles et remplissent les formulaires et les informations nécessaires pour que la Caisse de retraite puisse jouer son rôle et que les pensions soient payées à temps.
117. En outre, les pensions continuent d'être versées à temps. En 2024, le nombre de suspensions. En 2024, le nombre de suspensions a atteint un niveau record - seulement 953 suspensions, contre 1 264 l'année précédente - et elle a salué le soutien apporté par les associations du monde entier pour aider à trouver les retraités qui n'ont pas soumis leur preuve de vie. Un montant de 3,4 % au titre du coût de la vie a été accordé le 1er avril 2024 pour la voie en USD et le Fonds poursuit ses efforts pour prévenir les interruptions de paiement.
118. En ce qui concerne le mécanisme de la double filière, il y a environ 15 000 prestations sur la double filière, soit seulement 17 % de toutes les prestations, et elles sont concentrées dans dix pays. Les pays suspendus du système de la double filière, dont la base est définie au paragraphe 26 du système d'ajustement des pensions et qui est une approche statistique visant à identifier les résultats aberrants

dans le cadre du système de la double filière. Six pays ont ajouté à ceux qui ont été suspendus en 2023 et sept en 2024. Toutefois, elle ne s'attend pas à d'autres suspensions et le Fonds envisage de réintégrer certains pays précédemment suspendus une fois l'examen du coût de la vie achevé en avril 2025.

119. Elle a ensuite évoqué la stratégie du Fonds, qui repose sur trois piliers principaux :
- i) l'amélioration de l'expérience du client,
 - ii) la modernisation des services de pension et
 - iii) le renforcement des relations avec toutes les parties prenantes.
- Elle a indiqué que parmi les réalisations stratégiques de l'année écoulée figurait le suivi de plus de 33'000 certificats numériques d'affiliation, tout en soulignant que l'option papier existerait toujours. En outre, le nouveau système de gestion des relations avec les clients (CRM) est sur le point d'être déployé, ce qui permettra de revoir les procédures de travail au sein des organisations, de fournir de meilleures informations sur les cas en suspens et de mieux cibler les communications. La première phase débutera en septembre et les autres phases seront livrées au début de l'année 2025. Le CEPA s'est félicité que ces travaux n'aient pas d'incidence sur les activités quotidiennes du régime de retraite. Le Fonds a également renforcé ses activités de communication et de sensibilisation en organisant des réunions mensuelles ciblant différents participants et en partageant différents éléments d'information. Elle produit également davantage de bulletins d'information et met à jour son site web.
120. La CEPA a ensuite été invitée à répondre aux questions des associations. Les questions portaient sur les points suivants :
- Possibilité pour la Caisse de retraite de faire une distribution globale de la brochure de la FAFICS ou de placer un lien sur le site internet de la Caisse.
 - Utilisation de la langue espagnole dans les communications avec accès à des hispanophones pour les retraités ou un bureau à NY ou en Amérique latine.
 - un bureau de liaison de la CCPPNU à Addis-Abeba.
 - Disponibilité d'une adresse électronique spéciale pour les conjoints après le décès d'un retraité de l'ONU.
 - Absence d'informations complètes sur la FAAFI sur le site web de la CCPPNU.
 - Cybersécurité.
121. La CEPA répond qu'elle aimerait discuter avec son équipe pour voir s'il est possible d'envoyer la nouvelle brochure de la FAFICS à toutes les associations, mais que si elle le fait par courriel, elle peut s'engager à le faire dès maintenant. En ce qui concerne la demande d'une plus grande disponibilité de documents en espagnol et de locuteurs espagnols, il y a eu quelques discussions à ce sujet au sein du Fonds, mais elle a fait remarquer qu'il y avait des locuteurs espagnols dans les centres de contact, de sorte que si un retraité avait besoin de parler à un membre du personnel du Fonds de pension parlant espagnol, il y avait du personnel qui pouvait l'aider. Il est envisagé de développer le site web pour fournir des informations dans d'autres langues et peut-être que l'IA pourrait être utile. En ce qui concerne l'ouverture de nouveaux bureaux, le Fonds, après avoir longuement débattu de la question, a décidé que ce n'était pas possible pour l'instant, d'autant plus que le Fonds était pressé d'obtenir une augmentation de son budget et que les Nations unies subissaient une énorme pression financière. Cela signifie que le Fonds n'envisage pas de nouveaux bureaux dans de nouveaux endroits pour le moment.
122. Le Président a ajouté que la FAAFI souhaiterait voir davantage de bureaux régionaux lorsque cela est possible et a souligné l'importance des réunions en personne pour les retraités. Malgré la décision actuelle du Fonds de pension, la FAAFI continuerait à demander davantage de bureaux régionaux, ce qui serait utile pour les retraités.
123. En ce qui concerne l'allocation au conjoint, elle dit que cette situation sera résolue lorsque le nouveau système CMR sera en place, car la Caisse sera en mesure de suivre les actions d'une manière plus efficace. Elle a souligné qu'il y a des cas isolés où la Caisse ne sait pas qui est le survivant, ou s'il y a un survivant, et qu'il est donc important que les retraités fournissent des informations aux membres de

leur famille pour les informer des informations appropriées en tant que survivants. En ce qui concerne la cybersécurité, le Fonds prend cette question très au sérieux et va même jusqu'à demander à des agents externes d'essayer d'infiltrer son site. Récemment, l'équipe d'intervention d'urgence a fait un essai en présentant divers scénarios. En ce qui concerne le budget, elle a remercié la FAAFI pour son soutien et a noté que l'accent a été mis cette année sur la mise à niveau des systèmes. Elle a également mentionné que le Fonds de pension dispose désormais de services clients dans tous les fuseaux horaires du monde, qui sont ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre et cinq jours sur sept, ainsi que de cinquante numéros gratuits, de sorte que le Fonds est toujours disponible.

124. En ce qui concerne le mécanisme de la double filière, l'AAFI-AFICS-Genève a fait remarquer que l'algorithme utilisé pour définir une suspension manque de transparence quant à son fonctionnement, d'autant plus que l'examen a été effectué sur la base de données datant d'il y a 30 ans, qui n'ont pas tenu compte de l'évolution des monnaies. Ils ont également exprimé leur inquiétude quant au grand nombre de suspensions de la double filière au cours des dernières années.
125. La CEPA a commenté la question de la transparence car de nombreuses réunions ont été organisées pour fournir des informations sur le système de la double filière et elle a estimé que le Fonds avait été très transparent à cet égard. Sarah Mathieson de la CCPNU a fourni des informations détaillées sur le système de la double filière et les mécanismes utilisés pour évaluer la situation.
126. D'autres commentaires ont été formulés par les associations concernant les améliorations à apporter aux petites pensions et aux pensions minimales. La CEPA, en ce qui concerne les petites pensions, a déclaré qu'il s'agirait d'une décision du Comité mixte et qu'elle relevait de la compétence du Groupe d'examen des plans du Comité. Le Fonds administre les programmes tels qu'ils ont été rédigés et adoptés par le Comité mixte.
127. Le Président remercie la CEPA et ceux qui ont posé des questions et fait remarquer que la responsabilité du soutien aux retraités passe des organisations, en raison de leur stress financier, aux associations locales de l'AFICS et que la FAAFI espère que la Fédération pourra travailler avec l'administration des pensions pour simplifier les procédures et aider à une meilleure réactivité en prenant en charge une partie du travail. Il a également noté que certaines organisations n'avaient pas de soutien de la part des retraités au sein de leurs comités des pensions du personnel, ce qui doit être encouragé à nouveau. En ce qui concerne les petites pensions, le Conseil a approuvé le document présenté au Comité mixte et la FAAFI est tout à fait disposée à contribuer aux prochaines étapes. Il a également noté qu'il y avait quelques cas isolés de non-réponse qui nécessitaient l'attention de la CEPA, y compris ceux du Sénégal et de la Tanzanie qui ont demandé une aide d'urgence après des problèmes d'inondation, mais qui n'ont pas reçu de réponse. Néanmoins, la FAAFI s'est félicitée de la réactivité de la CEPA et a apprécié tout ce que le Fonds a fait pour les retraités. En ce qui concerne les questions soulevées au cours de cette session, le Président a déclaré qu'il les aborderait avec la CEPA dès que possible.

Point 10.d. de l'ordre du jour Comité permanent de la FAAFI sur les questions de Pension Issues

Point 10.d/2D : Groupe de travail d'examen du Plan (Plan Review Group - PRG)

128. Gerhard Schramek présente un résumé du rapport sur le groupe d'examen du plan (Conseil 54/2024/D.10d/2D) qui a été créé en février 2022 par le Comité mixte en tant que groupe composé de huit membres : deux représentants de chaque groupe constitutif - organes directeurs, chefs exécutifs, participants - et deux représentants de la FAAFI. Suzanne Bishopric et Gerhardt Schramek sont les deux représentants de la FAAFI. Dans le cadre de son mandat, le groupe d'examen du plan a été chargé d'examiner les propositions de simplification et/ou de clarification du règlement et des règles administratives qui faciliteraient l'administration des prestations sans modifier la nature des prestations

individuelles au titre du plan. D'autres demandes à examiner émanaient des comités des pensions du personnel et de la CEPA.

129. L'un des mandats du PRG était d'examiner les propositions du précédent groupe de travail (2008-2010) sur la conception du régime et de déterminer si la priorité devait toujours être accordée aux propositions approuvées par l'Assemblée générale pour être mises en œuvre «lorsque l'évaluation actuarielle de la CCPNU faisait apparaître une nette tendance à la hausse des excédents, à savoir une tendance positive des excédents actuariels» (résolution 57/285 de l'Assemblée générale). Les quatre propositions pertinentes sont les suivantes
- i) **Élimination de la réduction restante de 0,5 % après le premier ajustement au coût de la vie dû après le départ à la retraite.**
 - ii) **Début des ajustements au coût de la vie pour les prestations différées à partir de l'âge de 50 ans.**
 - iii) **Rétablissement automatique des prestations de retraite différées**
 - iv) **Suppression du plafond des prestations pour les participants aux niveaux ASG/USG**
130. Le PRG, après avoir pris en compte les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, l'évaluation des coûts de chaque proposition fournie par l'actuaire-conseil, les conseils du Comité d'actuaire et la nécessité de faire preuve de prudence à ce stade, a estimé que le niveau de financement actuel de la CCPNU ne justifiait pas que le Comité mixte envisage une modification des règlements qui entraînerait un coût pour la Caisse à ce stade.
131. Gerhard Schramek conclut sa présentation en recommandant à la FAAFI de soutenir la recommandation à condition que l'élimination des quatre mesures économiques reste soumise au Comité mixte et demande au Comité d'actuaire de continuer à étudier ces questions dans le cadre de la prochaine évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2025, ou des évaluations ultérieures, afin que le Comité mixte puisse continuer à les prendre en compte. La FAAFI devrait continuer à donner la priorité à l'élimination de la réduction de 0,5 % de la première adaptation au coût de la vie due après le départ à la retraite.
132. Les délégations ont remercié Gerhard Schramek et Suzanne Bishopric pour le travail considérable qu'ils ont accompli dans le cadre de cette révision substantielle. Toutefois, compte tenu de la non-approbation des quatre priorités, en particulier celle concernant l'élimination de la réduction de 0,5 %, des questions ont été soulevées sur l'idée de demander s'il était temps ou non de demander des intérêts sur le non-rétablissement de la réduction de 0,5 % et sur les éléments qui seraient nécessaires pour que la validation actuarielle conduise au rétablissement de la réduction de 0,5 %.
133. Gerhard Schramek répond qu'au vu des chiffres présentés le Comité mixte ne peut pas aller à l'Assemblée générale avec cet argument. La seule chose qui puisse être faite maintenant est que le Président de la FAAFI fasse une déclaration forte rappelant au Comité mixte que les retraités attendent depuis 2007 et que la même situation prévaut. Cette déclaration est importante car elle est enregistrée et le rapport du Comité mixte est soumis à l'Assemblée générale.
134. Le Président prend note des quatre priorités énumérées dans le rapport, qu'il espère voir soutenues par le Conseil, ainsi que de la recommandation selon laquelle la FAAFI devrait demander au Comité d'actuaire de continuer à étudier ces questions dans le cadre de la prochaine évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2025, ou d'évaluations ultérieures, afin que le Comité mixte puisse continuer à les examiner. En particulier, la FAAFI devrait continuer à donner la priorité à l'élimination de la réduction de 0,5 % de la première adaptation au coût de la vie due après le départ à la retraite. Il a également été suggéré que le Président fasse clairement savoir au Conseil d'administration que la Fédération est frustrée par cette situation persistante et qu'une action positive devrait être entreprise dès que possible.

135. Le Conseil approuve les recommandations ci-dessus.

- **Décision 54/13 : Le Conseil a approuvé la recommandation figurant dans le document (Conseil 54/2024/D.10/d/2D) du PRG, y compris la charge pour la délégation de la FAAFI de soutenir la proposition visant à ce que le Comité mixte et les actuaires restent saisis des améliorations proposées par le groupe d'examen du plan, dans l'attente d'une amélioration des résultats actuariels.**

Point 10.d.E. Petites pensions

136. Gerhard Schramek passe ensuite au rapport sur les petites pensions (Conseil 54/2024/D.10.d/2E). Il indique que la situation des petites pensions dans le cadre du système d'ajustement des pensions a été examinée lors de la 53^e session du Conseil de la FAAFI en juillet 2023. À l'époque, certaines associations avaient demandé à la FAAFI d'aborder la question des petites pensions avec l'Administration des pensions, étant donné que les montants seuils figurant dans la section pertinente du Système d'ajustement des pensions n'avaient pas été mis à jour depuis 2016. Lors de sa réunion de janvier 2024, le Bureau de la FAAFI a décidé de soumettre un bref document sur l'examen des petites pensions à la session de février 2024 du Comité mixte. Lors de sa 76^{ème} session en février 2024, le Comité mixte a examiné le rapport de la FAAFI intitulé «*Examen des dispositions actuelles relatives à l'ajustement spécial des petites pensions*» (JSPB/76/R.14).
137. En avril 2024, le rapport de la FAAFI a suscité une bonne réaction, puisque la CEPA a déclaré que l'administration des pensions examinerait la question de l'augmentation du mouvement du seuil de l'IPC américain, étant donné qu'il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 2016. Un autre aspect de cette recommandation devrait être pris en compte, à savoir le chevauchement important entre les petites pensions et les pensions minimales, ce qui signifie que les décisions relatives à l'ajustement des petites pensions ne peuvent plus être considérées de manière isolée. Il appartiendrait à l'administration des pensions d'élaborer des options pour un mécanisme à plus long terme pour l'ajustement des petites pensions, parallèlement au seuil de la pension minimum. Une telle analyse pourrait être présentée à la session d'avril 2025 du Comité mixte, une proposition finale étant présentée au Comité lors de sa session de juillet 2025, et la FAAFI était tout à fait disposée à participer et à fournir une assistance à cet égard.
138. Le Président dit qu'il s'agit là encore d'une question complexe et que cette approche de l'ajustement du seuil des petites pensions est un petit pas qui signifie que la FAAFI doit maintenir ce point à l'ordre du jour et continuer à examiner les effets et essayer de faire avancer l'Administration des pensions pour qu'elle réalise une étude sur le remplacement des revenus, car il est clair que dans certains pays à faible revenu, les procédures suivies ne suivent pas le coût de la vie. A l'heure actuelle, et avec cette étape partielle visant à au moins augmenter le seuil et suivant la recommandation du groupe de travail et celle du Comité permanent, la FAAFI charge ses délégués d'accepter la proposition de l'administration des pensions d'augmenter le seuil et d'accepter la proposition de l'administration des pensions de continuer à travailler à une solution entre les pensions minimales et les petites pensions. La FAAFI continuera à s'impliquer dans cette question et à apporter des contributions, le cas échéant, à cette étude.
139. Le Conseil a accepté la proposition du Président et a convenu de ce qui suit :
- a) de demander au Comité mixte d'approuver les nouveaux seuils et barèmes proposés pour les petites pensions, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau 3 du rapport
 - b) d'approuver l'approche proposée pour que l'administration des pensions élabore des options pour un mécanisme à long terme et fournisse des indications sur la mesure dans laquelle elle souhaite consulter les représentants concernés avant avril 2024. En outre, en ce qui concerne

la recommandation (b), la FAAFI affirme son offre de travailler avec l'Administration des pensions à l'élaboration d'un mécanisme à long terme pour l'ajustement des petites pensions.

- **Décision 54/14. Le Conseil a approuvé la recommandation citée au paragraphe. 139 de ce rapport concernant les petites pensions et a chargé la délégation de la FAFICS d'offrir une assistance supplémentaire pour modifier les règlements relatifs à la pension minimale et aux petites pensions.**

Point 10.d.A de l'ordre du jour Gestion des investissements

140. Suzanne Bishopric fournit des informations sur le rapport sur la gestion des investissements (Conseil 54/2024/D.10.d/2A) qui reflète les commentaires de la FAAFI sur le rapport du représentant du Secrétaire général. Tout d'abord, elle a noté que les investissements du Fonds sont entre les mains du Secrétaire général et délégués au RSG. Le Comité mixte ne gère pas les investissements, mais il a la possibilité de formuler des observations et des suggestions.
141. Au 31 décembre 2023, le Fonds était évalué à 88,25 milliards USD, soit une augmentation de 10,33 milliards USD par rapport aux 77,92 milliards USD au 31 décembre 2022. En juin, le Fonds a dépassé sa valeur nominale de 91,5 milliards d'USD à la fin de l'année 2021, avec une nouvelle valeur record de 92,6 milliards d'USD. Le mois dernier, le Fonds a atteint 94 milliards d'USD, ce qui représente un redressement considérable. Cependant, bien qu'il s'agisse d'un chiffre important à retenir, elle a fait remarquer que les actuaires travaillent sur la base d'une année civile. Ainsi, lorsqu'ils sont remontés jusqu'au 31 décembre 2023, ils n'ont pas vu les mêmes chiffres positifs qu'aujourd'hui.
142. Dans le rapport, le RSG fournit un certain nombre de statistiques sur la performance, qui ont été soigneusement comptabilisées et auditées avec des chiffres fiables, mais ce qui est préoccupant, c'est la fréquence des changements de l'indice de référence, car ils se réfèrent généralement à un rendement de trois ans par rapport à l'indice de référence, mais les changements les plus récents de l'indice de référence ont été effectués le 1er février 2024. Un autre point à noter est que ce RSG s'intéresse aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, qui sont plus cohérentes avec les valeurs des Nations unies. Cependant, comme il existe de nombreuses définitions de l'environnement, du social et de la gouvernance (ESG), il est important de savoir comment ces valeurs ESG ont été établies. Autre fait marquant, le RSG a commencé à examiner certaines questions soulevées par l'Assemblée générale concernant l'investissement d'impact pour une partie du portefeuille. L'OIM a étudié diverses possibilités d'investissement et, à partir de la fin de 2023, a engagé une partie du portefeuille immobilier dans un fonds immobilier axé sur le climat. En ce qui concerne les fonds externes, RSG n'avait pas encore de personnel ayant cette expérience, il a donc obtenu des conseils d'experts de l'extérieur. Cette initiative a été bien accueillie, car le personnel de l'OIM peut apprendre et restituer ces connaissances au sein de l'Organisation.
143. Une question a été posée concernant les critères de référence et un point sur les rapports a été soulevé concernant l'article 19, qui stipule que le Comité mixte prend des dispositions pour la tenue de comptes détaillés concernant le Fonds. Le Comité mixte a reçu les rapports audités mais n'a pas demandé d'autres rapports pour examen. Dans le passé, des rapports de portefeuille plus détaillés ont été fournis. Cette pratique a été jugée utile et devrait donc être révisée.
144. En réponse, Suzanne Bishopric a déclaré que le Fonds avait l'historique le plus compliqué en matière de changements d'indices de référence. En ce qui concerne les rapports détaillés, l'article 19 comporte deux parties - la partie 1 confère au RSG l'autorité en matière d'investissement, la partie 19b exige des rapports détaillés de la part du RSG. Cependant, l'année dernière, ces rapports n'ont pas été demandés et elle a fait remarquer que la liste de chaque action n'ajoute pas de valeur au Fonds, car une action ne

se transforme pas en un portefeuille de 92 milliards de dollars. Mais si on le lui demandait, le RSG avait le devoir de fournir ces informations au Comité mixte, mais demander tout ce que contient un portefeuille de 92 milliards de dollars n'apportait pas beaucoup de valeur ajoutée à la stabilité du Fonds de pension grâce à sa diversité.

145. Le Président note qu'à la fin de ce document figurent trois recommandations sur lesquelles le Conseil doit se prononcer. Ces recommandations sont les suivantes :

- i) La FAAFI se félicite de la solide performance des investissements et observe que le solde du Fonds indiqué sur le site web au 30 juin 2024 (préliminaire et non audité), s'élevait à 92,2 milliards de dollars, et a dépassé le pic atteint pour la dernière fois en 2021,
- ii) La FAFICS prend note des améliorations significatives apportées aux initiatives en matière d'information financière, qui permettent aux membres de la FAFICS de constater de nouveaux progrès. Il serait également bénéfique de combiner cette transparence avec une évaluation plus claire des performances, en évitant la difficulté des changements de référence observés ces dernières années,
- iii) la FAAFI apprécie la poursuite du développement et de l'adaptation des accords standards de l'industrie pour faciliter les stratégies d'investissement du Fonds, mais d'une manière qui respecte le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation.

146. Le Conseil approuve ces trois recommandations.

- **Décision 54/15. Le Conseil a approuvé les recommandations figurant au para. 145 ci-dessus sur la gestion des investissements, notant que la transparence s'est améliorée et que la valeur des investissements augmente, mais notant en outre que les indices de référence à long terme sont trop fréquemment modifiés.**

Point C de l'ordre du jour - Résumé de la 37^{ème} évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 de la CCPNU

147. Suzanne Bishopric présente ensuite un résumé (Council 54/2024/D.10.d/2C) de la 37^{ème} évaluation actuarielle de la CCPNU au 31 décembre 2023. L'évaluation actuarielle est fondée sur l'état de nombreuses variables à un moment donné. La Caisse a retenu les services de Buck Global LLC en tant qu'actuaire-conseil. Les actuaires ont constaté que la Caisse restait saine, bien que le taux de cotisation requis établi par l'évaluation actuarielle soit passé de 21,40 à 23,02 % de la rémunération considérée aux fins de la pension en raison de niveaux d'inflation élevés et inattendus et de l'évolution du taux de rendement réel escompté de 3,5 à 3,4 %.

148. Le président s'est référé aux recommandations contenues dans le rapport, qui sont les suivantes :

- i) malgré la baisse de la situation de capitalisation, le taux de cotisation requis reste dans la fourchette de 2 % autour du taux de cotisation réel de 23,70 % de la rémunération ouvrant droit à pension. Ce taux se situe dans la fourchette définie comme objectif de financement dans la politique de financement du Fonds.
- ii) Malgré l'environnement d'investissement difficile et l'impact de l'inflation, le Fonds reste dans une position actuarielle saine.
- iii) le Comité permanent des pensions recommande au Conseil d'approuver ces conclusions et d'habiliter la délégation de la FAFICS au Conseil des pensions de juillet à encourager la poursuite de la diligence et de l'attention nécessaires au maintien et à l'amélioration de la situation actuarielle.

149. Le Conseil approuve ces recommandations.

- **Décision 54/16 : Le Conseil a approuvé les recommandations figurant au paragraphe 148 ci-dessus concernant l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, en notant que l'excédent de financement a diminué. 148 ci-dessus sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, notant que l'excédent de financement a diminué**

**Point B de l'ordre du jour Rapport du Comité de surveillance de la solvabilité
et de l'actif et du passif du Fonds (FSALMC)**

150. Suzanne Bishopric rend compte de la note sur le Comité FSALMC (Conseil 54/.2024/D.10.d/2B). Elle a noté que le rôle du RSG et du Comité mixte s'exerce par l'intermédiaire du FSALMC. La gestion de la solvabilité de la Caisse incombe en dernier ressort à l'Assemblée générale, qui a délégué à la CCPPNU la responsabilité de contrôler cette solvabilité. Pour faciliter le contrôle de l'équilibre entre l'actif et le passif, le Comité mixte a créé le Comité FSALM.
151. Le Comité a présenté des exposés sur des questions spécifiques, à la demande du Comité, concernant les rendements à long terme de la Caisse. En outre, le RSG a noté que la recherche d'un conseiller progressait. Le Comité FSALM a souscrit à la recommandation du Comité d'actuaire selon laquelle il ne serait peut-être pas prudent de recommander l'une ou l'autre des modifications proposées au régime, compte tenu de la situation actuarielle actuelle de la Caisse et des perspectives à court terme.
152. Des questions ont été soulevées par les associations concernant le rétablissement des 0,5 % et les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être poursuivi, et l'on pourrait dire qu'il pourrait y avoir des implications juridiques pour ceux qui n'ont jamais reçu ce montant et qui sont maintenant décédés. Cependant, d'autres associations ont fait remarquer que la FAAFI devait être prudente et que ce n'était pas le bon moment pour faire pression sur ce point.
153. Le président déclare qu'à son avis, il n'est pas approprié d'imposer à nouveau au Comité mixte le rétablissement de la réduction de 0,5 à un moment où les Nations unies traversent une crise financière et où les actuaires déclarent que l'excédent n'est pas suffisant. L'action appropriée était donc d'essayer de maintenir le sujet à l'ordre du jour du Conseil. Nous avons approuvé la recommandation selon laquelle les actuaires devraient inclure ce sujet dans leur prochaine étude. Il a l'intention de souligner lors de la réunion du Comité mixte que la FAAFI considère que le Comité FSALM est une partie importante de la Caisse de retraite et un lieu où le RSG et le CEPA fournissent des contributions, puis le Comité publie une image globale au nom du Conseil d'administration. La FAAFI doit continuer à soutenir la FSALMC et, ce faisant, soutenir les recommandations en faveur d'un conseiller, en remarquant que, cette année, le RSG a fourni les informations demandées, ainsi qu'une liste de 400 pages de tous les actifs. Il ajoute que Suzanne Bishopric, Gerhardt Schramek et Marashetty Seenappa ont réalisé un travail remarquable sur ce sujet au nom de la FAAFI et suggère que les recommandations soient approuvées.
154. Le Président résume comme suit les conclusions/recommandations du rapport de la FAAFI :
- i) La FAAFI approuve la pratique d'un suivi prudent de l'actif et du passif, y compris les consultations inestimables entre la FSALMC, la direction du fonds, le comité des investissements, les actuaires-conseils et le comité d'actuaire.
 - ii) La FAAFI se félicite des progrès accomplis par la direction pour désigner un conseiller chargé de veiller à ce que le Comité mixte reçoive des informations sur la solvabilité et des données de suivi conformes aux meilleures pratiques en matière de pensions mondiales.
 - iii) La FAAFI approuve les recommandations actualisées du Comité d'actuaire et de la Commission FSALM en matière de risques, telles qu'elles sont résumées dans le tableau de bord du risque de solvabilité.
 - iv) La FAAFI réitère sa préoccupation concernant la fréquence des changements de référence et souhaiterait recevoir des conseils du conseiller externe concernant une référence stable, conforme aux normes du secteur, pour le suivi des performances à long terme.

- v) La FAAFI se félicite de l'augmentation des informations disponibles sur le site web de la CCPPNU, ainsi que du partage plus détaillé des données avec le Comité FSALM.

155. Le Conseil approuve ces recommandations.

- **Décision 54/17 : Le Conseil a approuvé les recommandations figurant au para. 154 du présent rapport sur le FSALMC et a chargé la délégation de la FAAFI de appuyer la demande d'une procédure de passation de marché plus approfondie pour un expert indépendant.**

Point F de l'ordre du jour : Fluctuations des taux de change et suspension du mécanisme de la Double filière

156. Suzanne Bishopric présente dans la note suivante (Conseil 54/2024/D.10/d/2F) un aperçu du rapport de la CCPPNU sur les fluctuations monétaires et les suspensions du système de la double filière. Il a été noté qu'au cours de la période prolongée (30 ans) du récent examen des fluctuations monétaires, des cas ont été relevés où les prestations pour des retraités qui devraient avoir les mêmes prestations, ont eu des résultats très différents simplement parce qu'ils ont pris leur retraite à des dates différentes.
157. Toutefois, le rapport note qu'en mai 2024, 79 pays au total ont été suspendus du système de la double filière et qu'après le 1er novembre 2024, d'autres pays seront suspendus, ce qui portera le total à quatre-86 pays suspendus. À l'heure actuelle, aucun pays suspendu n'a encore été réintégré dans le système de la double voie. Lors d'une série d'entretiens avec le Comité permanent des pensions, la CEPA et ses collaborateurs ont expliqué qu'une méthode de variation des droits plus solide d'un point de vue mathématique avait été mise en œuvre. Les nouveaux calculs ont été effectués conformément à une formule claire et mathématiquement plus précise couvrant trente années de prestations.
158. La note conclut en indiquant que la FAAFI reconnaît et soutient le pouvoir de la CEPA de déterminer les suspensions du système de la double filière, tel qu'il est énoncé à l'article 26. Le Comité permanent des pensions est toutefois favorable à la préparation d'un document qui sera présenté au Comité mixte le plus tôt possible (en avril 2025, selon les estimations) et qui comprendra un certain nombre de préoccupations énumérées au paragraphe 21 de la note.

Point 10.d.3 de l'ordre du jour – Documents supplémentaires des associations membres Documents de l'AFICS-Uruguay et de l'AFICS-Argentine

159. Le délégué de l'Uruguay, soutenu par l'AFICS-Argentine, a présenté une lettre concernant la suspension de la double filière qui affecte les retraités de l'ONU en Uruguay (Conseil 54/2024/D.10.d/38.a). Dans son document (Conseil 54/2024/D.10.d/3b.a), l'AFICS-Argentine a exprimé son soutien aux points soulevés par l'AFICS-Uruguay qui a connu des périodes d'inflation à deux chiffres couplées à la dévaluation du dollar, ce qui a entraîné des ajustements de pension dans la double filière et non pour ceux qui sont liés à la filière dollar. Cela ne semble pas avoir contribué à améliorer la situation des retraités de l'ONU en Uruguay. Selon l'AFICS-Uruguay, sur un total de 215 retraités de la double filière, ce changement aurait un impact sur trente-trois bénéficiaires, avec une réduction de plus de 40 % pour trente-et-un d'entre eux. Face à cette situation, l'AFICS-Uruguay a présenté quelques propositions ou alternatives pour lesquelles l'AFICS-Argentine a proposé le soutien total du Conseil.
160. Gerhard Schramek est intervenu en disant que cela devait être soigneusement examiné et a fourni le contexte et l'historique de la situation, notant qu'une nouvelle méthodologie avait été mise en place et qu'un groupe de travail avait été établi. Toutefois, il estime que le Fonds de pension a oublié qu'il y a des êtres humains derrière chaque suspension. Il estime donc qu'il faudrait envisager de revenir devant

le Comité mixte l'année prochaine, puisque ce point ne figure pas à l'ordre du jour de cette année, et demande une révision complète de la méthodologie. Il incombe à la FAAFI d'essayer de faire avancer les choses. Il incombe à la FAAFI d'essayer de faire avancer les choses, ce qui signifie que la FAAFI devrait produire un document exposant sa position et se référant à l'historique et au type de considérations à prendre en compte pour rendre cette méthodologie équitable. Ce rapport pourrait être préparé pour la réunion du Comité mixte d'avril 2025.

**Point 10.d.3.A de l'ordre du jour : Document de Genève :
Le système de la double filière de la CCPNU : défis et perspectives**

161. L'AAFI-AFICS-Genève a donné un bref aperçu du document cité ci-dessus dans le document Conseil 54/2024/D.10.d/3a.
162. Le président précise ensuite qu'il ne peut pas se rendre à la réunion de juillet du comité mixte et présenter un document car ce point n'est pas à l'ordre du jour. Tout rapport devra être préparé pour être présenté à la réunion d'avril et ensuite, avec un peu de chance, il sera approuvé pour être présenté à la réunion de juillet du Comité mixte. Il fait remarquer que la FAAFI ne conteste pas l'autorité de la CEPA mais demande une révision de la manière dont la règle est rédigée. Il serait préférable de dire qu'il a été remarqué qu'il y avait une grande différence lorsqu'une personne prend sa retraite, même avec le même grade et le même temps de service, et que pour éviter que de telles choses ne se produisent à l'avenir, le mécanisme de la double filière devrait être une fois de plus révisées. Cette révision est en cours, et il est possible qu'elle aboutisse ou non, mais il espère avoir des conversations avec le CEPA, au cours de la semaine prochaine, permettront de mieux déterminer la marche à suivre.
163. Il a ensuite été demandé au Conseil d'approuver la recommandation du Comité permanent des pensions, à savoir la préparation d'un tel document et la collaboration de la FAAFI avec l'administration des pensions pour le proposer :
- a. Une explication plus claire du système actuel.
 - b. Une proposition de modification du système actuel afin de mettre l'accent sur l'histoire plus récente.
 - c. Une proposition de méthode pour réintégrer les pays dans le système à double filière.
164. Le Conseil a approuvé ces recommandations.
- Décision 54/18 : Le Conseil a approuvé les recommandations selon lesquelles la FAAFI devrait rester saisie des suspensions de l'option à double filière et préparer un document pour la session d'avril 2025 du Comité mixte.**

**Point 10.d.3.C de l'ordre du jour : Pension de conjoint divorcé
Prise de position de la FFOA**

165. Le Président présente ce document en notant que le document propose que la FAAFI plaide en faveur d'une demande rétroactive auprès du Comité mixte et ensuite de l'Assemblée générale pour que les conjoints survivants qui sont devenus des conjoints survivants avant l'introduction de la prestation de 50 % bénéficient rétroactivement de la prestation de 50 % pour les conjoints. En l'absence d'autres commentaires, le Président recommande de prendre note de cette demande.
166. La FFOA a ajouté un point de clarification sur la rétroactivité du paiement des 50% de la pension bénéficiaire au personnel divorcé, en déclarant que l'élément principal de la décision du Comité mixte sur cette question en 1998 pourrait être considéré comme discriminatoire et partial. Gerhard Schramek a fourni une explication sur l'historique de cette décision.

167. Le Président prend note de ces commentaires et déclare qu'il abordera cette question avec le CEPA à une date ultérieure.

**Point 10.d.4 de l'ordre du jour : Mise en place du Comité permanent des pensions
Questions relatives aux pensions : Composition et mandat**

168. Suzanne Bishopric présente ce rapport (Conseil 54/2024/D.10.d/4) qui expose le mandat du Comité permanent des pensions. Ce mandat s'inscrit dans le prolongement de celui déjà établi par le Comité permanent de l'ASHIL, de sa composition et de son calendrier de réunions.
169. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 13: Projets pour le 50^{ème} anniversaire de la FAAFI en 2025

170. La Secrétaire a fourni des informations générales sur l'histoire de la FAAFI, disponibles au Bureau de la FAAFI à Genève, y compris des informations sur la création de la FAAFI et de ses associations nationales. Elle a également présenté le rapport sur la célébration du 50^{ème} anniversaire de la FAAFI en 2025 (Conseil 54/2024/D.12).
171. Elle a également fourni quelques suggestions pour la célébration, qui comprenaient des propositions de certaines associations, comme suit :
- Créer un comité ad hoc
 - Préparer un programme souvenir et/ou une brochure commémorative avec des déclarations de responsables, de partenaires, etc.
 - Encourager les associations membres à organiser des activités au niveau national.
 - Produire un article commémoratif portant le logo de la FAAFI.
 - Travailler avec le nouveau comité de communication pour positionner la FAAFI au sein des Nations unies et inclure le Secrétaire général dans la célébration.
 - Produire les points forts de ce que la FAAFI a réalisé ; cela constituerait une excellente opportunité de plaider pour le personnel actuel.
 - Le 5^{ème} anniversaire est un événement important et serait un moment opportun pour faire connaître davantage la FAAFI.
 - Lieu : célébration - combiner avec la session ordinaire du Conseil ou l'organiser séparément, Vienne ou Genève seraient les lieux les plus appropriés.
 - Préparer une publication à cette occasion ; utiliser le livre en préparation de Michael Atchia (AFICS-Maurice) intitulé « Glimpses of Life in the Service of the UN ».
 - Apposer un logo FAAFI 50 sur tous les produits fabriqués.
 - Possibilité de lancer une série d'activités nationales dont le point culminant est la tenue d'une réunion dans le lieu de fondation d'origine.
 - Organiser une réunion publique.
 - Reconnaître ceux qui ont créé et travaillé à la construction de la FAAFI.
 - Produire une affiche numérique
 - Demander au président d'adresser une lettre à l'Assemblée générale.
 - Décréter une journée du fonctionnaire international en suivant l'exemple de l'UNESCO.
 - Envisager quelque chose de musical (concert) le jour de la célébration.
172. Le Président a apprécié toutes ces idées qui seront soumises au Bureau pour examen et feront partie du plan de travail du Bureau pour l'année prochaine.

Point 14 de l'ordre du jour: Résultats des élections

173. La secrétaire a communiqué les résultats de l'élection comme suit :

Juan Antonio Casas-Zamora (AFICS-Panama)	35%	32 votes
Marashetty Seenappa (AFUNPI)	28%	26 votes
Nancy Hurtz-Soyka (AFICS-NY)	26%	24 votes
Shahida Fazil (AFICS-Pakistan)	11%	10 votes

Le Conseil a félicité les trois vice-présidents élus/réélus et leur a souhaité bonne chance dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la FAAFI.

- **Décision 54/19 : Le Conseil a approuvé les résultats des élections pour les trois postes de vice-président pour les deux prochaines années, à savoir Juan-Antonio Casas-Zamora (AFICS-Panama), Nancy Hurtz-Soyka (AFICS-NY) et Marashetty Seenappa (AFUNPI-Inde).**

Point 15 de l'ordre du jour : Autres préoccupations des associations membres

174. There were no other concerns raised by Member Associations.

Point 16 de l'ordre du jour : Autres questions

175. Aucun autre point n'a été abordé.

Point 17 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 55^{ème} session du Conseil

176. Le président informe que l'ARICSA est prête à accueillir la réunion pendant cinq jours, en consacrant plus de temps aux pensions et aux célébrations. Il a été estimé que le Comité mixte était sûr à 99 % de se tenir à Vienne au cours de la troisième semaine de juillet. Une salle de conférence a donc été réservée à la FAAFI pour la deuxième semaine de juillet. Les dates et le lieu sont provisoires.

Point 18 and 19 de l'ordre du jour : Mots de remerciement et remarques finales

177. Le Président remercie Deborah Landey pour le travail qu'elle a accompli au nom de la FAAFI. Vice-présidente depuis quatre ans, elle a participé activement aux travaux du Bureau et du groupe de travail sur le règlement intérieur. Elle a également contribué à la mise en œuvre du nouveau règlement et a suggéré de nombreux termes aujourd'hui utilisés et a inventé le terme des quatre piliers pour les activités de la FAAFI. Il a remercié Nancy Hurtz-Soyka d'avoir été un excellent rapporteur et d'avoir enregistré toutes les réunions du Bureau et les quatre dernières sessions du Conseil. Il a également remercié la Présidente de séance, Adriana Gomez, pour son travail remarquable et pour la responsabilité inattendue qu'elle a assumée en tant que Présidente de séance. Il a également remercié

la secrétaire Delia Barcelona pour sa formidable organisation et pour le rôle qu'elle a joué dans la réussite de cette session du Conseil.

178. Deborah Landey a déclaré que ce fut un privilège pour elle de travailler en tant que vice-présidente de la FAAFI et a remercié Jerry Barton pour son leadership et sa gestion remarquables de la FAAFI. Elle a également ajouté des commentaires sur le travail stimulant du Bureau.
179. L'AAFI-AFICS-Genève a remercié l'AFICS-Thaïlande pour son aimable assistance et a remercié la Secrétaire et le Président pour leur travail. La Secrétaire a remercié la CESAP pour toute l'aide qu'elle a apportée avant et pendant la session du Conseil. Le Président de séance a remercié toutes les associations pour leur coopération et a exprimé l'espoir de voir tout le monde l'année prochaine pour le 50^{ème} anniversaire de la FAAFI.
180. En conclusion, le Président remercie tout le monde pour leur participation et note que certaines associations retournent dans des pays qui ont des problèmes politiques et qu'il est important de se souvenir des collègues qui n'ont pas pu être présents et des plus de 150 membres du personnel de l'UNRWA qui sont morts à Gaza. Ces souvenirs doivent être gardés à l'esprit alors que la FAAFI continue à servir les collègues et les retraités du monde entier.

ANNEX

BUREAU DE LA FAAFI BUREAU (2022-2024)

JERRY BARTON, PRESIDENT

ROMESH MUTTUKUMARU, TRESORIER

DELIA BARCELONA, SECRETAIRE

MARASHETTY SEENAPPA, VICE PRESIDENT (H, APUNFI Inde)

JUAN ANTONIO CASAS ZAMORA, VICE PRESIDENT (v) (H, AFICS Panama)

DEBORAH LUCIA ELIZABETH LANDEY, VICE PRESIDENTE

ABDOUKHADR DIAKHATE, VICE PRESIDENT (H, ASAFI Sénégal)

PIERRE SAYOUR, VICE PRESIDENT

SUZANNE BISHOPRIC, PRESIDENTE, COMITE PERMANENT SUR LES QUESTIONS DE PENSIONS

JAYANTILAL KARIA, PRESIDENT, COMITE PERMANENT SUR L'ASHIL (v)

NANCY HURTZ-SOYKA, RAPPORTEUR

FAAFIS ASSOCIATIONS MEMBRES (en anglais)

ARGENTINA (AFICS ARGENTINA)

MERCEDES ACUNA, PRO SECRETARY (v)

ISABEL NARVAIZ, INTERNATIONAL RELATIONS COMMITTEE (v)

MIRTA ROSES PERIAGO, INTERNATIONAL RELATIONS COMMITTEE (v) (H)

AUSTRALIA (AAFICS AUSTRALIA)

JENNIFER ASHTON, PRESIDENT (v) (H)

AUSTRIA (ARICSA VIENNA)

WERNER BLENK, VICE-PRESIDENT ARICSA (H)

GERHARD SCHRAMEK, VICE-CHAIR (v) MANIJEH TORABI,
TREASURER

BANGLADESH (AFUNSOB)

JOYANTA ADHIKARI, PRESIDENT (H)

ABU KHALED MASOOD AHMED, PRESIDENT EMERITUS

TIM NURUNNABI KHAN, VICE PRESIDENT MAH JABEEN MASOOD,
VICE PRESIDENT

BOLIVIA (AFICS BOLIVIA)

MARIA MACHICADO, PRESIDENT (H)

BRAZIL (AAFIB BRAZIL)

MARIA ANGELICA GOMES, PRESIDENT (v) (H)

RALPH HAKKERT, DIRECTOR OF BRASÍLIA CHAPTER OF AAFIB (v)

FRANCISCO CLAUDIO MENEZES, EXECUTIVE SECRETARY

ANA LUCIA PEDREIRA, COMMUNICATION SECTOR (v) GIOVANNI QUAGLIA, CO-CHAIR

ASHIL - FAFICS (v)

BURKINA FASO (AAFNU-BF)

HAMIDOU BAGUE, MEMBER (H)

CANADA (CAFICS/ACAFI MONTREAL)

JACQUES DAOUST, LIAISON OFFICER (H)

NAYIRI DOLABJIAN, COUNCILLOR (ASHI) (v)

MARCELLE LEFEBVRE, COUNCILLOR (PENSION) (v)

JEAN-PIERRE MERCIER, VICE PRESIDENT (PENSION) (v)

CHILE (AFICS CHILE)

ADRIANA GOMEZ SAGUEZ, PRESIDENT (H)

CAROL CHATTERTON, VICE PRESIDENT (v)

MARIA VERGARA, EXECUTIVE COMMITTEE SECRETARY

COLOMBIA (ASOPENUC COLOMBIA)

JORGE RINCON, PRESIDENT BOARD OF DIRECTORS (v) (H)

RODRIGO RODRIGUEZ, VICE-PRESIDENT BOARD OF DIRECTORS (v)

PATRICIA SANCHEZ, SECRETARY BOARD OF DIRECTORS (v) ENITA ZIRNIS, TREASURER
BOARD OF DIRECTORS (v)

ETHIOPIA (AFICS ADDIS ABABA)

AFEWORK TESSEMA, PRESIDENT (H)

TEDLA TESHOME, PRESIDENT EMERITUS (v)

MESERET ASSEFA, OFFICE ASSISTANT (v)

SEBLE DEMEKE, COMMUNICATION AND PUBLICATION EXPERT

FRANCE (AAFU/AFUS PARIS)

JOSIANE TAILLEFER, PRESIDENT AFUS (H)

JACQUES RAO, MEMBER OF DELEGATION (CHARGÉ DE MISSION) (v)

INDIA (AFUNPI INDIA)

MAGDALENE CHAND, HONORARY SECRETARY (v)

GIRIJA DEVI, EXECUTIVE MEMBER

NANJUNDAPPA SRINIVASAN, VICE PRESIDENT

ITALY ROME (FFOA ROME)

EDWARD SEIDLER, PRESIDENT (v) (H)

MARIAM AHMED, MEMBER (v)

MARIUS DE GAAY FORTMAN, MEMBERSHIP SECRETARY (v)

JAPAN (AFICS JAPAN)

NORIKO NAGAYOSHI, EXECUTIVE MEMBER -PENSION RELATED MATTER (v) JUNKO SATO, VICE-PRESIDENT (v) (H)

MALAYSIA (AFICS MALAYSIA)

WEI- MENG LIM, PRESIDENT (H)

KAH SIN CHO, COMMITTEE MEMBER

MAURITIUS (AFICS MAURITIUS)

MICHAEL ATCHIA, SECRETARY GENERAL (v) (H)

MEXICO (AFPNU MEXICO)

MARIA LUZ DIAZ-MARTA, PRESIDENT (H)

ADRIANA ROMERO, VICEPRESIDENTA

MYANMAR (AFICS MYANMAR) KYI KYI NYEIN,
PRESIDENT (H)

KHIN SAN AYE, VICE-PRESIDENT

SANDRA CHIT HPO, GENERAL SECRETARY

AYE WIN, INDEPENDENT COMMUNICATIONS CONSULTANT/ VICE CHAIR FAFICS COMMUNICATIONS COMMITTEE

NEPAL (RUNSAN NEPAL)

GANGA RAM CHOUDHARY, PRESIDENT (H)

BHAI RAJA SHAKYA, IMMEDIATE PAST PRESIDENT

PREM SHRESTHA, JOINT SECRETARY (v)

LEELA STHAPIT, GENERAL SECRETARY (v)

NETHERLANDS (AFICS NETHERLANDS) LUCIEN BACK, PRESIDENT (v) (H)

RICHARD DICTUS, COMMITTEE MEMBER (v)

NIGER (AAFNU-N NIGER)

KADRI TANKARI, PRESIDENT (v) (H)

ARI TOUBO IBRAHIM, MEMBRE (v)

AMADOU MAIGA, SECRETARY GENERAL (v)

RENE WRIGHT, CHAIRMAN FOR PENSIONS (v)

JEAN MARIE TRAPSIDA, CHAIRMAN FOR ASHIL (v)

PAKISTAN (PAFICS)

SHAHIDA FAZIL, PRESIDENT (v) (H)

SHABBIR AHMED, ASSISTANT FINANCE SECRETARY (v)

PERU (AEFNUP PERU)

AMALIA OROZA, PRESIDENT (v)

HAYDEE OLCESE, SECRETARY (v)

PHILIPPINES (AFICS PHILIPPINES)

MARIA MAGDALENA ARDUO, VICE PRESIDENT - PENSIONS AND BENEFITS

ANTONIO L FERNANDEZ, MEMBER

MARY ANN MAGLIPON, SECRETARY (H)

CARMELITA VILLANUEVA, MEMBER, FAFICS COMMUNICATIONS COMMITTEE (v) MARIA ELENA FILIO BORROMEO, AFICS MEMBERSHIP COMMITTEE

PORTUGAL (APAFI)

WILLEM VAN MILINK, VICE-PRESIDENT (v) (H)

CAREL DE ROOY, MEMBER (v)

WILTON FONSECA, MEMBER (v)

JOÃO MAGALHÃES, SECRETARY (v)

SENEGAL (ASAFI SENEGAL)

DJIBRIL NDIAYE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (v)

LOUM ALIOUNE, UNDER SECRETARY GENERAL for COMMUNICATION (v)

SPAIN (AFIJUB SPAIN)

ANGEL ESCUDERO DE PAZ, PRESIDENT (v) (H)

SWITZERLAND (AAFI-AFICS GENEVA)

ODETTE YAGGI ÉP. FOU DRAL, PRESIDENT (H)

BARBARA FOUNTAIN, MEMBER PENSIONS SC CORE GROUP (v)

ANATOLI KONDRACHOVA, TREASURER

MOHAMMED SEBTI, MEMBER

ANN VAN HULLE-COLBERT, MEMBER ASHI SC CORE GROUP (v)

TANZANIA (UNAPATA TANZANIA)

EVA RUHAGO, CHAIRPERSON (v) (H)

MWANGAZA KIBWANA SALUM, MEMBER (v)

FESTO KAVISHE, MEMBER (v)

COLLETA KIBASSA, MEMBER (v)

ILLUMINATE MAERERE, MEMBER (v) AISHA MAJENGO,
MEMBER (v)

THAILAND (AFICS THAILAND)

SURAPHON SONGWEERA, PRESIDENT (H)

PETER HEGENBARTH, VICE PRESIDENT DUANGLUTAI KHOMSON,
TREASURER

UNITED KINGDOM (BAFUNCS UK)

ANDREW FLATT, CHAIR, EXECUTIVE COMMITTEE (H)

CLAUDINE PICHON, MEMBER (v)

STEPHEN RUDGARD, MEMBER (v)

URUGUAY (AFICS URUGUAY)

JAN STEVERLYNCK, PRESIDENT (v) (H)

ANNE BOURGEOIS, SECRETARY (v)

GUSTAVO CASAS, VICE PRESIDENT (v)

USA (AFICS NY)

DARSHAK SHAH, PRESIDENT

JAY POZENEL, SECOND VICE PRESIDENT AND ALSO VICE-CHAIR FAFICS SCPI (v)

III. PROPOSED FOR ADMISSION IN THIS COUNCIL

ASSOCIATION OF RETIREES AND PENSIONERS OF THE UNIVERSAL POSTAL UNION (ARPUPU)

ACHIM VAN DER WEG, CHAIRMAN OF ARPUPU (v) (H) ARNE JOHNSEN, BOARD
MEMBER OF ARPUPU (v)

IVORIAN ASSOCIATION OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS OF THE UNITED NATIONS SYSTEM (AIAFI-SNU) SOULEYMANE DIABATE, PRESIDENT (H) IV. FAFICS EMERITUS/HONORARY MEMBERS

ANDRÉS CASTELLANOS DEL CORRAL, PRESIDENT EMERITUS (v)

JAY SUNDARESAN, HON. SECRETARY (v)

LYDIA ONTAL, HONORARY ASST. SECRETARY (v)